

REPUBLIQUE DU SENEGAL
 Un peuple – un but – une foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 **_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEEES



Original

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE DE JOAL FADIOUTH

Révision pour la période 2014-2018

Num. Livrable	L1 2				
Rédaction	Vérification	Validation	Approbation	Date	Objet révision
Marie Sophie Ndong, Ndiaga Diop, Aboubacry Kane, Adrien Coly, Abdoul Aziz Diédhiou, Ismaila Diallo 24 Octobre 2013	Ndiaga Diop 24 Octobre 2013	Ousseynou Diop 24 Octobre 2013	Mamadou Daffé 25 Octobre 2013	Janvier 2014	Dernière revision



Patte D'oie Builders villa B11&D11 / BP 8316 Dakar – Yoff (Sénégal) /
 Email : idev-ic@idev-ic.com / agrosol@orange.sn, Tel. (221) 33 855 95 90 / 91 / 93 – Fax : (221) 33 855 95 92

SOMMAIRE

Sommaire	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	7
Première partie : présentation de l'amp et rappel du plan d'aménagement et de gestion	11
1.1. PRESENTATION DE L'AMP	11
1.1.1. Localisation et limites administratives	11
1.1.2. Habits naturels et espèces	11
1.1.3. Milieu humain et activités socioéconomiques	13
1.1.4. Organisation de la gestion de l'AMP	14
1.2. Rappel des objectifs du plan d'aménagement et gestion de l'AMP	15
1.2.1 Logique d'intervention.....	15
1.2.2 . Objectifs à long terme	16
2. DEUXIEME PARTIE : BILAN DE LA MISE EN EOUVRE DU PLAN DE GESTION	18
2.1.1.1 Analyse et constats.....	18
2.1.1.2 Conclusion et recommandations.....	19
2.1.2.1 Analyse et constats.....	19
2.1.2.2 Conclusion et recommandations.....	19
2.2.1 Activité CO1. Développer des mécanismes de gouvernance locale des pêcheries	20
2.2.1.1 Analyse et constats.....	20
2.2.1.2 Conclusion et recommandations.....	20
2.2.2 PO1. Organiser et assurer la surveillance permanente de l'AMP	20
2.2.2.1 Analyse et constats.....	20
2.2.2.2 Conclusion et recommandations.....	21
2.2.3 Activité PO2. Effectuer le balisage complet de l'AMP	21
2.2.3.1 Analyse et constats.....	21
2.2.3.2 Conclusion et recommandations.....	21
2.2.4 IO1. Mettre en place une signalisation de l'AMP	21
2.2.4.1 Analyse et constats.....	21
2.2.4.2 Conclusion et recommandations.....	21
2.3 Evaluation du Résultat 3 : Les habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de la tortue...) sont protégés et/ou restaurés	21
2.3.1 Activité CO2. Organiser des campagnes de reboisement et d'entretien de la mangrove	22
2.3.1.1 Analyse et constats.....	22
2.3.1.2 Conclusion et recommandations.....	22
2.3.2.1 Analyse et constats.....	22
2.3.2.2 Conclusion et recommandations.....	22
2.3 3 Activité CO4. Développer un programme de protection et de suivi des tortues marines	23
2.3.3.1 Analyse et constats.....	23
2.3.3.2 Conclusion et recommandations.....	23

2.4 Evaluation du Résultat 4 : Les conditions de vie des populations locales sont améliorées 23**2.4.1 Activité DE1. Identifier et appuyer le financement de microprojets de développement durable 23**

2.4.1.1 Analyse et constats..... 23

2.4.1.2 Conclusion et recommandations..... 24

2.4.2 Activité DE2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de l'écotourisme.....24

2.4.2.1 Analyse et constats..... 24

2.4.2.2 Conclusion et recommandations..... 24

2.5 Evaluation du Résultat 5 : Des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local sont promus 24**2.5.1 Activité DE3. Mettre en place un Fond d'Appui et de Promotion des Initiatives Locales..... 24**

2.5.1.1 Analyse et constats..... 24

2.5.1.2 Conclusion et recommandations..... 24

2.5.2 Activité DE4. Créer/renforcer un système fonctionnel de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) 25

2.5.2.1 Analyse et constats..... 25

2.5.2.2 Conclusion et recommandations..... 25

2.6. Résultat 6 : Des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées sont promus 25**2.6.1 Activité FA1. Elaborer et dérouler un plan de communication destiné à plusieurs groupes cibles 25**

2.6.1.1 Analyse et constats..... 25

2.6.1.2 Conclusion et recommandations..... 26

2.6.2 FA2. Elaborer et vulgariser des outils et supports pédagogiques, d'information et de sensibilisation 26

2.6.2.1 Analyse et constats..... 26

2.6.2.2 Conclusion et recommandations..... 26

2.6.3 FA3. Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale pour le grand public sur le concept, les avantages et le fonctionnement de l'AMP 26

2.6.3.1 Analyse et constats..... 26

2.6.3.2 Conclusion et recommandations..... 26

2.6.4 FA4. Créer, développer et réactualiser périodiquement un site Web pour la gestion de l'AMP 27

2.6.4.1 Analyse et constats..... 27

2.6.4.2 Conclusion et recommandations..... 27

2.6.5 FA5. Organiser des visites de presse, regroupant journalistes, gestionnaires, acteurs locaux, décideurs et bailleurs, dans l'AMP 27

2.6.5.1 Analyse et constats..... 27

2.6.5.2 Conclusion et recommandations..... 27

2.7 Résultat 7 : Les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP sont renforcées 27

2.7.1.1	Analyse et constats.....	28
2.7.1.2	Conclusions et recommandations.....	28
2.7.2	Activité FA6. Organiser des visites d'échanges pour le partage d'expériences	28
2.7.2.1	Analyse et constats.....	28
2.7.2.2	Conclusions et recommandations.....	28
2.7.3	Activité AD2. Organiser des sessions de formation pour les éco guides et autres volontaires.....	29
2.7.3.1	Analyse et constats.....	29
2.7.3.2	Conclusions et recommandations.....	29
2.7.4	Activité FA7. Organiser des sessions de formation en éducation environnementale pour les formateurs et enseignants	29
2.7.4.1	Analyse et constats.....	29
2.7.4.2	Conclusions et recommandations.....	29
2.7.5	PO3. Former les membres du Comité de Gestion et des agents techniques à la surveillance	29
2.7.5.1	Analyse et constats.....	29
2.7.5.2	Conclusion et recommandations.....	30
2.8	Evaluation du Résultat 8 : Une meilleure gestion administrative de l'AMP est assurée 30	
2.8.1	Activité AD3. Appuyer le comité de gestion et les agents techniques pour la gestion quotidienne de l'AMP.....	31
2.8.1.1	Analyse et constats.....	31
2.8.1.2	Conclusions et recommandations.....	31
2.8.2	Activité IO2. Construire un centre communautaire de ressources pour une meilleure valorisation de l'AMP	31
2.8.2.1	Analyse et constats.....	31
2.8.2.2	Conclusions et recommandations.....	31
2.8.3	Activité IO3. Construire des miradors dans le cadre de la surveillance et des activités récréatives.....	31
2.8.3.1	Analyse et constats.....	31
2.8.3.2	Conclusions et recommandations.....	31
2.8.4	Activité IO4. Doter l'AMP de matériels et d'équipements adéquats (pirogues, radios, tenues, gilets, GPS...)	32
2.8.4.1	Analyse et constats.....	32
2.8.4.2	Conclusions et recommandations.....	32
2.8.5	Activité AD4. Evaluer le plan de gestion et élaborer une nouvelle version du plan.....	32
CONCLUSION		33
TROISIEME PARTIE : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE.....		35
3. Actualisation du plan d'aménagement et de gestion		35
3.1	DEFIS ET ENJEUX	35
3.2	LES ORIENTATIONS.....	35
3.3	La Vison.....	36
3.4. OBJECTIFS A LONG TERME		36
3.4.1. Objectif de conservation des habitats et des espèces		36
3.4.2. Objectif de développement durable des populations locales.....		37

3.4.3. Objectif de communication et de sensibilisation du Public	38
3.4.4. Objectif de gestion administrative efficace de l'AMP	39
3.5 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	40
3.6 PLAN D' ACTIONS 2014-2018.....	40
3.7 MOBILISATION DES RESSOURCES.....	43
3.8 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	43
3.9 COUT INDICATIF DU PROGRAMME	44
ANNEXE	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 1 Plan de suivi	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 2 : PLAN D' ACTION ET PROGRAMME 2010 – 2014.....	45

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD :	Administration
AMP :	Aire Marine Protégée
CDS-MT :	Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
CDB :	<i>Convention sur la Diversité Biologique</i>
CITES :	Convention de Bonn sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS :	Crédit Mutuelle du Sénégal
CO :	Conservation
CRODT :	Centre de Recherches Océanographiques Dakar-Thiaroye
DAMCP :	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DE :	Développement
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
FA :	Fréquentation, Accueil et pédagogie
FAPIL :	Fonds d'Appui et de Promotion des Initiatives Locales
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIBA :	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GIRMaC :	Gestion intégrée des Ressources marines et côtières
HCLMF :	Haut Conseil des Lignées Maternelles de Fadiouth
IO :	Infrastructure et Outils (maintenance, etc.)
ISFAR :	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rural
JME :	Journée Mondiale de l'Environnement
LPSEARN :	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles
MEC :	Mutuelles d'Epargne et de Crédit
OP :	Organisation des Producteurs
OS :	Orientation Stratégique
PAG :	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAP :	Programme d'Action Prioritaire
PO :	Police et Surveillance
PRCM :	Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest
RAMPAO :	Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest
RBDS :	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNC :	Réserve Naturelle Communautaire
SE :	Suivi Ecologique
TDR :	Termes de Référence

INTRODUCTION

i. Contexte et objectifs de l'étude

Le Sénégal, grâce à sa position géographique particulière, présente une importante diversité biologique. La flore comme la faune sont relativement riches avec des écosystèmes variés allant du type sahélien au type soudano sahélien. On dénombre cent quatre vingt douze (192) espèces de mammifères, six cent vingt deux (622) espèces d'oiseaux, quatre cents (400) espèces de poissons, cent (100) espèces de reptiles et deux mille quatre cents (2400) espèces de plantes à fleurs.

Pour la conservation de cette importante biodiversité, l'Etat du Sénégal a mis en place un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes et géré par la Direction des Parcs Nationaux (DPN). Ce réseau comprend six (06) parcs nationaux, quatre (04) réserves de faune, deux (2) réserves naturelles communautaires et cinq (5) aires marines protégées (créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004). L'ensemble de ces aires protégées couvre une superficie de 16.149.400 ha, soit plus de 8 % du territoire national. L'essentiel de ce réseau est composé de zones humides représentatives des écosystèmes marins et côtiers du pays.

Ces zones humides se distinguent par leur fort potentiel en biodiversité et notamment par le rôle important qu'ils jouent (i) dans la migration des oiseaux du Paléarctique occidental ; (ii) dans le cycle hydrologique mondial et ; (iii) dans la fourniture de l'eau pour la conservation de la diversité biologique, la consommation humaine, la production agricole et les loisirs.

Par ailleurs, l'approche de gestion des aires protégées en cours de mise en œuvre fait de ces sites des leviers importants dans la lutte contre la pauvreté à leur périphérie. En effet, ces écosystèmes, à travers les biens et services offerts aux populations, constituent de réelles sources de revenus notamment à travers les nombreuses activités génératrices de bénéfices durables, développées au profit des populations en contrepartie de leur investissement dans la gestion de la biodiversité marine et côtière.

Ainsi, pour accompagner ces efforts de conservation, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de la Banque Mondiale, a mis en œuvre le Programme de Gestion intégrée des Ressources marines et côtières (GIRMaC) dont l'objectif global en matière d'environnement est d'assurer la conservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers du Sénégal, qui sont importants sur le plan mondial, et vitaux pour l'existence des communautés côtières.

De façon plus spécifique, l'objectif de la **Composante Conservation des Habitats critiques et des Espèces** du Programme exécutée par la DPN est d'améliorer la gestion à long terme du réseau national d'aires protégées côtières à travers : (i) la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion dans les sites d'ancrage, et (ii) le renforcement du cadre de gestion de la biodiversité et des aires protégées.

C'est ainsi que le Sénégal s'investi depuis 2004, dans la création et la mise en œuvre d'Aires Marines Protégées (AMP¹) que sont les AMP de Saint louis, Cayar, Joal Fadiouth, Bamboung et Abéné créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 en application des premières recommandations fortes du 5^{ième} Congrès Mondial sur les parcs nationaux tenu à Durban en 2003.

¹ Les AMP constituent dans la plupart des cas des milieux particulièrement propices à la régénération des ressources halieutiques tout en protégeant des habitats sensibles tels que les herbiers marins ou la mangrove

Parallèlement à ces AMP, la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone et la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (délibération N°010/CRP du 15/05/2001) ont été créées.

Cette volonté politique du Sénégal à renforcer le réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes s'est traduite par la création, en 2012, de la **Direction des Aires Marines Communautaires Protégées** (DAMCP) pour augmenter le taux de couverture national du réseau national d'aires protégées côtières (AMP et RNC) et améliorer la gestion des AMP et des RNC centrée autour de la gouvernance participative des ressources avec une forte implication des communautés locales. Cette volonté politique est en phase avec la politique de mise en place des AMP qui obéit à une stratégie de renforcement des régimes de gestion intégrée des zones marines et côtières, réaffirmée lors du premier congrès Mondial sur les Aires Marines Protégées (AMP) tenu à Marseille, République française en 2013.

Après l'appui des partenaires, les cinq premières aires marines protégées (AMP de Saint Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Abéné et Bamboung) créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 ont pu avoir des Plans d'Aménagement et de gestion (PAG) élaborés et exécutés. Des plans d'action quinquennaux ont été ainsi définis pour ces AMP dites de la première génération et mis en œuvre dans la plupart des sites avec l'implication et la participation effective des parties prenantes concernées à la gestion de l'AMP, notamment les communautés locales.

Ces sites protégés disposent, chacun, d'un Plan d'aménagement et de gestion qui a été élaboré pour une durée de validité de cinq (05) ans avec un plan d'action opérationnel. Dans la perspective d'évaluer la mise en œuvre de ces plans de gestion et des les actualiser que la DAMCP s'est attachée les services du groupement de cabinets (iDEV-ic/Tropis) pour la réalisation de cette mission.

L'objet de ce rapport est d'évaluer, à mis parcours, la mise en œuvre du Plan de gestion 2009-2013 de l'**Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth** et d'actualiser le plan d'action par une nouvelle planification opérationnelle pour la période de 2014 à 2018.

Objectifs de l'actualisation du PAG

Après cinq années de mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire de réaliser une évaluation finale du Plan d'aménagement et de gestion, notamment le plan d'action élaboré de manière participative avec les acteurs pour apprécier son déroulement et tirer les leçons et les enseignements pour le futur.

Le travail d'évaluation finale a permis au Comité de gestion de l'AMP qui regroupe toutes les parties prenantes et aussi la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) d'avoir une appréciation objective des résultats atteints, de la pertinence de la conception du plan et des objectifs définis et les stratégies à développer pour la consolidation des acquis.

Les objectifs principaux de l'évaluation finale sont les suivants :

- apprécier le niveau des résultats obtenus par rapport aux plans de travail c'est-à-dire les performances du PAG, ainsi que sa pertinence et son efficacité ;
- apprécier la durabilité, l'appropriation du PAG et les effets et ou impacts sur les bénéficiaires, surtout les plus acteurs des villages polarisés par l'AMP ;
- tirer les leçons apprises tant positives que négatives de l'expérience de la mise en œuvre concertée du PAG;
- formuler des propositions et des recommandations fortes à l'endroit de chacune des parties prenantes et procéder à une mise à jour du plan d'action quinquennal.

En termes de résultats, on note:

- la pertinence des objectifs visés dans le PAG 2009 - 2013 a été évaluée ;
- Les activités du PAG 2009 – 2013 ont été revisitées et évaluées ;
- les principales contraintes et difficultés à la mise en œuvre des actions programmées sont identifiées;
- Les objectifs de gestion du plan 2014 - 2018 ont été adoptés ;
- Les activités de gestion pertinentes ont été identifiées ;
- Le PAG a été mis à jour et un Plan d'action quinquennal élaboré de manière concertée et participative ;
- Le budget du plan d'action a été élaboré ;
- la communication sociale entre les différentes parties prenantes est renforcée.

ii. Approche méthodologique

La démarche méthodologique s'est articulée autour de cinq étapes essentielles :

La démarche méthodologique s'est articulée autour de cinq étapes essentielles :

- 1. Clarification de la mission, négociation et signature du contrat :** Cette étape a consisté à la prise de contact avec le client, la clarification des TDR, l'identification de la documentation pertinente et des acteurs clefs à rencontrer notamment le Conservateur de la Réserve pour la planification détaillée du déroulement de la mission.
- 2. Exploitation de la documentation sur l'AMP, élaboration d'outils d'évaluation à renseigner et la planification des deux jours d'atelier ;** Cette étape a été consacrée à :
 - l'Exploitation de la documentation essentielle sur l'AMP et la zone comme le PAG élaboré en 2009 ;
 - les rapports d'activités mensuels et annuels de l'AMP.
- 3. Réunion d'évaluation et d'actualisation du PAG avec le comité de gestion de la Réserve et l'équipe de la DAMCP :** Durant deux jours de sessions qui a réuni l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'AMP, le Plan d'action du PAG a été parcouru dans ses détails et le niveau d'exécution des différentes activités mesurées. Les contraintes liées au respect des délais d'exécution ont été aussi situées. Autour de débats et discussions enrichissants, les grilles et tableaux d'évaluation ont été renseignés par les participants, membres du CG de l'AMP et personnes ressources impliquées dans sa mise en œuvre.
- 4. Elaboration du rapport provisoire :** L'étape d'élaboration du rapport provisoire a consisté à la synthèse des données recueillies, à intégrer les changements, préoccupations et nouvelles orientations apportés au PAG et à l'élaboration de la version provisoire du rapport de l'évaluation finale.
- 5. Elaboration du rapport final :** Les actions conduites lors de cette étape sont la prise en compte dans la version provisoires des observations et suggestions pertinentes.

iii. Structure du rapport

Le rapport est articulé autour, en outre de la partie introductive qui détaille le contexte et objectifs de l'étude et l'approche méthodologique, de trois (3) parties.

- La première partie rappelle le plan d'aménagement et gestion et du plan d'action 2010-2014 en termes d'enjeux de gestion et les objectifs, les axes d'intervention et activités à réaliser.
- La deuxième fait le bilan de l'exécution du plan d'action 2010-2014.
- La troisième partie présente le plan d'aménagement et de gestion actualisé et la stratégie de mise en œuvre.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'AMP ET RAPPEL DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

1.1. PRESENTATION DE L'AMP

1.1.1. Localisation et limites administratives

L'AMP de Joal-Fadiouth se situe dans la commune du même nom. Localisée dans la partie méridionale du département de Mbour, sur la Petite Côte, à 112 km de Dakar, la commune de Joal-Fadiouth se situe entre 14°06' et 13°13' de latitude Nord et 16°47' et 16°53' de longitude Ouest (Fig. 1). Sa superficie est de 174 km² (17 400 ha). Les limites de l'AMP comprennent les dépendances maritimes de la commune, un bras de mer ainsi qu'un important réseau de mangroves.

1.1.2. Habits naturels et espèces

L'évaluation des habitats et des espèces montre une grande diversité des habitats et des espèces.

Le plateau continental de la Petite Côte

Le plateau continental de la Petite Côte offre aux ressources halieutiques un milieu privilégié en raison des conditions hydrologiques particulièrement favorables et de la richesse de sa flore marine. Dans cette région du littoral sénégalais, se produit durant toute l'année un upwelling, engendrant une grande abondance planctonique et une remarquable fertilité. En dehors des upwellings, des matières organiques sont apportées par les eaux continentales formées par les bolons qui enrichissent les fonds.

La lagune de Joal-Fadiouth

La lagune de Joal-Fadiouth abrite des vasières à mangroves d'une superficie de 403 ha (Diouf, 2007), qui jouent un rôle considérable dans la conservation des ressources halieutiques et des oiseaux marins à l'échelle régionale et internationale. La zone de mangrove constitue une frayère pour beaucoup d'espèces qui viennent y accomplir leur premier cycle de croissance.

Un premier inventaire des ressources halieutiques de l'AMP, réalisé par le WWF WAMER en 2006, fait état de 36 espèces répertoriées, composées de 31 espèces de poissons, 2 espèces de crustacés (*Penaeus notialis* et *Portunus validus*), 1 gastéropode (*Cymbium glans*), 1 céphalopode (*Sepia officinalis hierredda*) et 1 hippocampe (*Hemiramphus brasiliensis*). Cependant, il faut préciser que l'inventaire des espèces obtenu durant cet état de référence - 36 taxons - est loin d'être exhaustif. En effet, d'autres espèces présentes dans l'AMP n'y figurent pas, très certainement, pour plusieurs raisons : la sélectivité de l'engin utilisé (senne de plage de 12 mm de maillage), le comportement de ces espèces, la saisonnalité de leur apparition dans les fonds de pêche, leur distribution beaucoup plus au large, etc. L'inventaire des espèces présentes dans les captures, réalisé par le Poste de contrôle des Pêches maritimes de Joal en 2003, établit une liste de 50 espèces.

La Reserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS)

En plus, la lagune et les vasières de Joal-Fadiouth font partie intégrante de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS), qui est une zone humide estuarienne, marine et côtière, vaste de 334 000 ha⁷. (Programme MAB de l'UNESCO, 1981). La Reserve de Biosphère du Delta du Saloum présente également toutes les caractéristiques d'une zone humide d'importance internationale. En 1984, son statut de zone d'accueil de plusieurs espèces d'oiseaux paléarctiques lui a valu d'être classée Zone Humide d'importance Internationale ou site Ramsar.

La lagune de Joal-Fadiouth fait partie des zones les plus importantes pour l'avifaune dans la Reserve de Biosphère du Delta du Saloum. En effet, chaque année, la lagune accueille une fraction importante des effectifs mondiaux de certaines espèces comme l'Aigrette dimorphe, le Bécasseau cocorli, le Bécasseau sanderling, le Goeland brun, le Goeland railleur, la Mouette à tête grise, la Sterne caspienne, la Sterne royale, la Sterne naine, le Heron garde bœufs, le Cormoran d'Afrique, le Grand cormoran, le Petit cormoran, le Pélican gris et le Pélican blanc.

Une prairie d'herbier marin sur la partie allant de Mbour à Djifer

La partie allant de Mbour à Djifer est caractérisée par une alternance de fonds rocheux et de fonds meubles plus côtiers colonisés par d'importantes prairies d'herbiers et d'algues. Cette prairie d'herbier constitue une aire de reproduction de nombreuses espèces et une zone de nurseries importantes à l'échelle de la région Ouest africaine surtout pour la tortue marine. La tortue verte, *Chelonia mydas* dénommé "Ndoumar" dans la langue locale est la principale espèce présente dans la zone parmi les cinq espèces de tortues marines des 8 repérées sur les côtes sénégalaises.

Les eaux adjacentes de Joal-Fadiouth abritent les endroits où l'herbier est le plus important de la zone. La tortue verte principalement herbivore se nourrit d'herbiers marins ou de formation d'algue. Ainsi, la zone de Joal-Fadiouth abrite une importante faune de tortues vertes et les sites les plus importants pour la reproduction de cette espèce.

En dehors de la tortue verte, les populations distinguent une autre, appelée *Wagnor*, la tortue luth (*Dermochelys coriacea*). Cette espèce de tortue plus sédentaire et carnivore, se nourrit de petits invertébrés.

L'AMP abrite plusieurs espèces protégées, par différentes conventions notamment, celles sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (connue également sous le nom de CMS ou Convention de Bonn) et sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ; ce qui fait que le site mérite une attention particulière en matière de gestion.

Le site, et tout particulièrement les milieux aquatiques qu'il abrite, sont particulièrement fragiles. Les milieux humides présents sur le site sont dans un état de forte dégradation en raison des techniques et pratiques d'exploitation destructrices, de la pollution et de l'urbanisation. A un degré moindre, les autres unités écologiques sont également fragiles, en raison des risques de surexploitation (pour la mangrove), et des problèmes d'érosion.

1.1.3. Milieu humain et activités socioéconomiques

Evolution démographique

Le dynamisme de la pêche artisanale et des activités de transformation des produits de pêche, ont fait de la commune de Joal-Fadiouth, la destination d'intenses flux migratoires temporaires ou définitifs. Cet apport migratoire a accentué la croissance démographique déjà rapide (doublement de la population entre 1981 et 1992). C'est ainsi que la population de Joal-Fadiouth a augmenté d'un rythme assez rapide. De 6546 habitants en 1961, la population est passée à 11 170 en 1976 et a 19 003 habitants au RGPH de 1988, soit un taux d'accroissement de 4,51 %. Entre 1976 et 1988, ce taux a été plus élevé que ceux des grandes villes comme Thiès (3,55 %) ou Kaolack (3,19 %). Les projections faites à partir des résultats du RGPH de 2002 estiment la population résidente totale de la commune de Joal-Fadiouth à 32 991 habitants.

Cette population est inégalement répartie sur l'espace avec 29 637 habitants, soit 89,8 % vivant à Joal. L'île de Fadiouth abrite 3 354 habitants, soit 10 % de cette population, et Ngasobil moins de 1%.

Activités socio-économiques

Les principales activités économiques développées par les populations autour de l'AMP sont constituées par : la pêche et les activités de cueillette malacologique ; la transformation des produits halieutiques ; l'agriculture et l'élevage et ; le tourisme. Toutes ces activités sont centrées sur l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles. La pression exercée sur ces ressources par une population sans cesse croissante risque de compromettre leur durabilité.

Dans ce contexte que l'érection de la zone en AMP, en tant que outil de cogestion pour une durabilité trouve toute sa justification, sa légitimité.

Malgré cette disposition de l'Etat, des conflits liés à l'accès et contrôle des ressources surviennent entre les acteurs, notamment ceux de la pêche artisanale. La prévention de ces conflits reste un enjeu fort.

Patrimoine historique, cultuel et culturel

La commune de Joal-Fadiouth est restée le centre par excellence du culte des Pangols et ceci malgré l'installation et la progression du christianisme et de l'Islam ; deux religions qui discréditent formellement cette pratique, considérée comme une forme de syncrétisme. L'emprise des pangols sur la vie sociale et religieuse des habitants de Joal-Fadiouth est attestée par les nombreux sanctuaires disséminés à travers le terroir communal, même si la majorité d'entre eux, notamment ceux de Joal, sont de nos jours beaucoup plus utilisés comme monuments historiques plus visités par les touristes que les populations locales. En effet, la commune a l'un des patrimoines culturels traditionnels les plus riches du Sénégal.

1.1.4. Organisation de la gestion de l'AMP

Créée par Décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004, la gestion institutionnelle des AMP au Sénégal (y compris celle de Joal-Fadiouth) relève de la compétence du Comité Technique Interministériel chargé de la gestion des Aires Marines Protégées, créé par l'arrêté interministériel n° 001654 du 03/03/2006. Le mandat du Comité Technique est de faciliter la coordination de la mise en place des AMPs et la définition des procédures de leur gestion concertée. L'administration des AMPs est sous la double tutelle du Ministère de l'Economie Maritime et celui de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Toutefois, la gestion administrative et opérationnelle est confiée à la Direction des Parcs Nationaux (DPN).

Toutefois, il faut souligner que dès le départ, les populations de la commune et les autorités gouvernementales ont souhaité que le processus aboutisse à la création d'une AMP s'appuyant sur un régime de cogestion, dans lequel plusieurs parties prenantes seraient associées à un degré important aux activités de gestion.

Ainsi, le décret de création de l'AMP de Joal-Fadiouth repose en majeure partie sur les propositions des populations locales en termes de délimitation et d'objectifs de gestion. Le bon fonctionnement de l'AMP est aussi en grande partie placé sous leur responsabilité. C'est à cet effet qu'un Comité de Gestion a été mis en place le 21 février 2006. Le Comité de Gestion est l'organe exécutif et la principale instance de décision de l'AMP. C'est en son sein que sont débattues et "affinées" les questions importantes inhérentes au processus de gestion participative de l'AMP, comme la surveillance, l'application de sanctions... C'est aussi cet organe qui analyse les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion qui seront soumises à l'Assemblée Générale. Pour cela, c'est à ce niveau que doit être réalisé le plus gros investissement afin de renforcer les capacités de ses membres et de garantir la pérennité de l'AMP.

Le Comité de Gestion travaille en association avec tous les acteurs présents dans l'AMP. Il crée les conditions de la démarche intégrée en constituant un lieu d'échange, d'information et de réflexion sur les problématiques de l'AMP et l'évolution de l'environnement marin.

Les mandats du Comité de Gestion sont les suivants :

- ✓ Réalisation du zonage participatif de l'AMP
- ✓ Définition des engins de pêche devant être utilisés dans l'AMP
- ✓ Gestion des conflits entre les différents groupes socioprofessionnels
- ✓ Définition consensuelle des priorités d'aménagement technique et touristique
- ✓ Elaboration, adoption et application du règlement intérieur consensuel fixant les conditions d'accès aux ressources
- ✓ Définition et approbation du plan de communication et de sensibilisation
- ✓ Gestion quotidienne de l'AMP
- ✓ Elaboration du Plan de Travail Annuel (PTA)
- ✓ Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion proposées

Le Comité de Gestion est composé de vingt (20) membres représentant l'ensemble des parties prenantes intervenant directement ou indirectement dans la gestion et l'usage des ressources de l'AMP. Cinq (05) commissions techniques ont été créées. Il s'agit notamment des commissions :

- ✓ Surveillance et pêche durable
 - ✓ Gestion de l'environnement et des ressources naturelles
 - ✓ Aménagement technique et touristique
 - ✓ Sensibilisation, communication et formation
- ✓ Gestion des conflits.

La mise en œuvre du plan de gestion s'effectuera en partenariat avec un certain nombre de structures qui ont déjà été associées à sa phase de formulation. Il s'agit notamment de structures étatiques (telles que l'Inspection Départementale des Pêches Maritimes et les services décentralisés des Eaux et Forêts), d'établissements scientifiques (comme le Laboratoire d'Enseignement et de Recherche en Géomatique, le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye et EnviPêche qui seront responsables des activités de suivi de la dynamique des écosystèmes et de l'ichtyofaune), d'organisations internationales (comme le WWF WAMER) et d'organisations locales (associations de conservation de l'environnement, organisations professionnelles, GIE, etc.).

☞ **Une réglementation pour une gestion durable**

La gestion de l'AMP fait l'objet d'une réglementation et un zonage participatif qui a associé le Comité de Gestion, les agents de l'état impliqués et les acteurs de terrain, est réalisé sur la base de la situation de référence de l'AMP menée par le CRODT et le LERG, combinée aux connaissances locales des populations. En effet, trois principales zones (noyau central, zone à usages multiples, et zone de mangroves et bolons) sont définies.

La réglementation générale de l'AMP porte sur la protection et la conservation de la faune, de la flore et de leur environnement. Il est donc interdit de porter atteinte aux organismes, un accent particulier étant mis sur le dérangement. En effet, l'AMP fait l'objet d'une réglementation très stricte à ce sujet, que ce soit en partie marine ou terrestre.

1.2. Rappel des objectifs du plan d'aménagement et gestion de l'AMP

1.2.1 Logique d'intervention

L'objectif du Plan de Gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth s'inscrit dans une perspective de développement durable dont les aspects environnemental, économique et social sont indissociables. Ce plan est fondé sur des notions d'intégrité écologique et de respect de l'environnement dans les activités économiques, l'engagement des populations locales et une gouvernance éclairée, concertée et intégrée de l'AMP.

Dans le cadre de la contribution aux efforts du Gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre des recommandations de la Convention de Rio, notamment celles relatives à la gestion participative et au partage juste et équitable des bénéfices issus de la conservation de la diversité biologique ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'aires protégées pour la conservation *in situ* des ressources naturelles par les parties à la Convention.

Enfin il entre en droite ligne des orientations stratégiques du *Plan stratégique 2011-2020 de la biodiversité* » de la CDB, de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSERN 2009-2015), notamment en ses OS 2 et 3 intitulés respectivement : « intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes » et « renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ». C'est ainsi que de façon plus spécifique, il vise la mise en œuvre du programme 5 : « conservation de la biodiversité et gestion des zones humides » du Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT) qui constitue la traduction en acte de la LPSERN.

1.2.2 . Objectifs à long terme

Le cadre de cohérence spécifique qui inspire le plan de gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth s'articule autour de quatre orientations stratégiques (objectifs à long terme) notamment la conservation, le développement, la communication et la sensibilisation et la gestion administrative.

☞ **Objectif de conservation des habitats et des espèces**

Le plan de gestion vise la réduction de la pression sur la ressource halieutique, afin de permettre un maintien de la biodiversité, en particulier grâce à une limitation des captures de juvéniles (poissons, crustacés, mollusques), à une diversification des espèces cibles, à l'éradication des destructions occasionnées par les techniques de pêche inadaptées (senne de plage...), à l'aménagement et à la protection de zones fragiles (mangroves et herbiers marins) pour la régénération des habitats des espèces.

☞ **Objectif de développement durable des populations locales**

Le plan de gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth doit restaurer un équilibre durable entre les coûts engendrés par la conservation et les bénéfices qui en sont tirés. Concrètement, il s'agira, d'améliorer les conditions de vie des populations locales pour lutter contre la pauvreté à travers le développement d'activités économiques alternatives (microprojets en maraîchage, pêche, transformation artisanale des produits halieutiques, écotourisme, micro finance, etc.) et la promotion de la valorisation du patrimoine historique et culturel (écotourisme, écomusée, interprétation, éducation environnementale, etc.).

☞ **Objectif de communication et de sensibilisation du Public**

Les gestionnaires de l'AMP se doivent de mettre à la disposition du public toutes les informations concernant leurs activités. Des outils variés sont donc à développer tels que la création d'un site Internet, la publication de comptes rendus sur les opérations et observations sur l'AMP, des expositions, l'édition de brochures ou l'ouverture d'une salle d'accueil du public. Ces communications seront complétées par des interventions lors de manifestations diverses (journées de l'environnement, expositions, etc.).

L'animation et la sensibilisation à l'environnement marin et côtier seront également des axes de travail à aborder à plusieurs niveaux. D'une part, il s'agit d'intervenir directement auprès du public et donc de disposer d'outils adaptés, mais aussi de fournir des outils aux enseignants désireux de mettre en place des interventions portant sur l'AMP. La sensibilisation à l'environnement marin et côtier auprès des jeunes est un volet primordial pour l'AMP. L'objectif est de travailler directement auprès des enseignants et des jeunes pour leur présenter les activités et la biodiversité de l'AMP. Il s'agit donc de fournir des outils adaptés et d'intervenir dans le milieu scolaire.

☞ **Objectif de gestion administrative efficace de l'AMP**

Il s'agit d'assurer toutes les tâches administratives inhérentes à la gestion de l'AMP, à la gestion financière, à la recherche de financement et à l'évaluation du plan de gestion.

☞ Résultats attendus

Résultats 1 : Les connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats sont améliorées

Résultat 2 : Les ressources marines et côtières de l'AMP sont préservées

Résultat 3 : Les habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de ponte de la tortue...) sont protégés et/ou restaurés

Résultat 4 : Les conditions de vie des populations locales sont améliorées

Résultat 5 : Des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local sont promus

Résultat 6 : Des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées sont promus

Résultat 7 : Les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP sont renforcées

Résultat 8 : une meilleure gestion administrative de l'AMP est assurée

Le Plan d'Action et programme 2009 – 2013 est en annexe.

2. DEUXIEME PARTIE : BILAN DE LA MISE EN EOUVRE DU PLAN DE GESTION

Le niveau de mise en œuvre du PAG été apprécié sur la base du tableau de planification. Pour chaque activité, le niveau d'exécution a fait l'objet d'une appréciation par les acteurs eux même et les contraintes qui ont conduit au non respect des délais programmés ou la non exécution de l'activité identifiées et analysées.

Le bilan des réalisations est dressé ci-dessous pour chaque domaine stratégique avec le niveau d'exécution des activités programmées et les contraintes associées à la mise en œuvre.

Ces activités sont classées selon la typologie adaptée du guide des « Plans de gestion des réserves naturelles en France » (Réserves Naturelles de France ou RNF, 2006 et 1998) :

SE : Suivi Ecologique

CO : Conservation

DE : Développement

PO : Police et Surveillance

FA : Fréquentation, Accueil et pédagogie

IO : Infrastructure et Outils (maintenance, etc.)

AD : Administration

2.1 Evaluation du Résultat 1 : Les connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats sont améliorées

L'amélioration des connaissances et le suivi de l'état des ressources sont des aspects essentiels pour la gestion d'une aire marine protégée. Pour assurer une base scientifique aux décisions de gestion et pour pouvoir mesurer l'efficacité de ces mesures, il est important d'initier le plus tôt possible les études de base sur les écosystèmes, de faire l'inventaire des ressources (point «zéro») et de mettre en place des mécanismes de suivi. Aussi, la gestion à long terme des écosystèmes implique un suivi continu et performant de l'évolution de la situation ainsi qu'une amélioration des connaissances sur l'ensemble des ressources naturelles et sur les activités socio-économiques dans l'AMP. Les activités programmées sont :

- ✓ SE1. Faire une situation de référence complète de l'AMP (inventaires des habitats et des espèces)
- ✓ SE2. Mettre sur pied un dispositif de suivis écologiques (inventaires et suivis), socio-économiques et de diffusion des données pour l'aide à la décision

2.1.1 Activité SE1. Faire une situation de référence complète de l'AMP (inventaires des habitats et des espèces)

2.1.1.1 Analyse et constats

Dans la perspective de l'amélioration des connaissances et des conditions de suivi de l'état des ressources qui sont essentielles pour la gestion d'une aire marine protégée ; la situation de référence de l'AMP a été établie par le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT). Cette situation de référence établie au moment de l'érection du site en AMP s'est exclusivement limitée à la partie marine de l'AMP, la lagune n'ayant pas été prise en compte.

Aussi plusieurs activités centrées autour des aménagements et de la restauration des habitats ont été réalisées pour restaurer les habitats et le stock des espèces. Grâce à la FIBA un projet d'appui à la conservation des herbiers marins dans l'AMP a été financé à hauteur de 5000 euros

en 2012. Avec l'appui de la JICA en 2011, des habitats ont été réhabilités dans certaines parties avec la pose de 142 récifs en coquillage.

Aujourd'hui, dans la partie maritime, des baleines sont régulièrement observées non loin de la plage capturant des tortues marines. Aussi, les pêcheurs constatent la raréfaction et la diminution des stocks de crevettes dans les zones de pêcheries habituelles.

Quatre ans après la mise en place de l'AMP, la réactualisation de la situation de référence prenant en compte toutes les composantes du site est jugé nécessaire pour permettre de mesurer son impact sur l'écosystème.

2.1.1.2 Conclusion et recommandations

Pour assurer un meilleur suivi de l'AMP, il est recommandé d'actualiser la situation de référence complète de l'AMP (inventaires des habitats et des espèces).

2.1.2 Activité SE2. Mettre sur pied un dispositif de suivis écologiques (inventaires et suivis), socio-économiques et de diffusion des données pour l'aide à la décision

2.1.2.1 Analyse et constats

Annuellement, le suivi des habitats et des espèces est effectué par le comité de gestion et les agents de l'AMP. Le suivi porte sur la prospection et la protection des nids de tortues jusqu'à l'éclosion et sur le dénombrement de la faune aviaire. Particulièrement pour l'avifaune, dans le cadre du développement des partenariats scientifiques, le site accueille en stage des étudiants de l'ISFAR (Ex ENCR). C'est ainsi qu'en 2012, une étudiante a réalisé, pour les travaux de mémoire de fin d'études, le décompte des oiseaux d'eau au niveau des sites satellitaires suivant l'axe : Keur Cheikh, Peulga, la Lagune de Mbodjene et le Port de Joal (marigot). Au total 2318 individus appartenant à 32 espèces d'oiseaux d'eau ont été recensés.

Cependant toutes les données et informations disponibles sur le site ne sont pas centralisées, faute de support.

2.1.2.2 Conclusion et recommandations

Pour une amélioration continue de la compréhension de l'évolution des processus naturels et de la surveillance continue des caractéristiques du milieu, le renforcement des capacités des acteurs dédiés à cette mission en moyens matériels et logistiques est fortement recommandé si l'on veut mettre en place un suivi continu et performant de l'évolution de la situation ainsi qu'une amélioration des connaissances sur l'ensemble des ressources naturelles et sur les activités socio-économiques dans l'AMP.

La création d'une base de données accessible est nécessaire pour une meilleure prise en compte du patrimoine marin par l'intégration des données du suivi un Système d'information Géographique à référence spatiale (SIG) qui sera régulièrement mis à jour. Cette base de données nécessite l'acquisition de matériels informatiques propres à l'AMP et de GPS et aussi la formation des bénéficiaires.

2.2 Evaluation du Résultat 2 : Les ressources marines et côtières de l'AMP sont préservées

La préservation des ressources marines et côtières de l'AMP est l'un des résultats visés par le plan. L'atteinte de ce résultat requiert le développement des mécanismes de gouvernance locale des pêcheries si l'on veut préserver les ressources de l'AMP. Pour cela, le Plan d'action prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance locale des pêcheries et la

réalisation d'une campagne de vulgarisation des textes de lois, règlements et codes relatifs à la gestion des ressources naturelles sera réalisée pour sensibiliser les différents groupes cibles sur les dispositions réglementaires dans le règlement intérieur de l'AMP, les codes de la pêche, de la chasse et les conventions internationales régissant la gestion durable des ressources marines et côtières), la surveillance permanente du site par la conduite des campagnes d'information sur les limites de l'AMP et sur les règles de gestion, la matérialisation de l'AMP avec des balises et, le pancartage de l'AMP.

2.2.1 Activité CO1. Développer des mécanismes de gouvernance locale des pêcheries

2.2.1.1 Analyse et constats

La gouvernance locale des pêcheries est constituée pour l'essentiel par des activités de sensibilisation des différents groupes cibles sur les dispositions réglementaires du règlement intérieur de l'AMP, les codes de la pêche, de la chasse et les conventions internationales régissant la gestion durable des ressources marines et côtières.

A l'instar des AMPs du Réseau des Aires Marines Protégées AO (RAMPAO), l'APM de Joal-Fadiouth a institutionnalisé la participation des usagers dans la gestion du site. Cela s'est traduit principalement par l'élaboration participative d'un plan de gestion (2009-2013), la participation des usagers dans la gestion de l'AMP et aussi à travers des dispositions dans les textes régissant ces sites et la présence des usagers dans les comités de gestion. Sous cette rubrique, des nombreuses campagnes de vulgarisation des textes de lois, règlements et codes relatifs à la gestion des ressources naturelles sont réalisées.

Malgré tout cela, le nombre des infractions constatées annuellement et les conflits entre pêcheurs et les gestionnaires de l'AMP augmentent.

2.2.1.2 Conclusion et recommandations

La gouvernance locale des pêcheries doit être renforcée et élargie aux différentes catégories d'acteurs pour une meilleure appropriation du site. Des sessions de formation sur les textes de lois, règlements et codes relatifs à la gestion des ressources naturelles sont à encourager et à démultiplier.

2.2.2 PO1. Organiser et assurer la surveillance permanente de l'AMP

2.2.2.1 Analyse et constats

La surveillance représente une des activités phares au sein de l'AMP et se fait de façon continue. Pour cela, une Commission Surveillance qui dépend du Comité de Gestion a été mise en place. Une pirogue motorisée a été mise à la disposition du Comité de Gestion par le WWF WAMER pour démarrer les activités de surveillance.

Dans le domaine de la surveillance, 67 sorties ont été organisées en mer par les agents et les surveillants volontaires de l'AMP au courant de l'année 2012. Ces sorties ont permis d'appréhender 82 délinquants et 62 procès verbaux ont été dressés et clos tandis que les autres ont fait l'objet de sensibilisation et d'avertissement. Ainsi, les procès verbaux de transaction ont rapporté un montant de deux millions neuf cent quinze mille (2 915 000) FCFA.

La surveillance des sites à coquillage est également organisée en marée basse ainsi que la surveillance sanitaire contre les dépôts d'ordures dans la mangrove sur la route de Samba DIA et la croisade contre l'extraction du sable.

2.2.2.2 Conclusion et recommandations

Compte tenu du nombre des infractions constatées annuellement et les conflits entre pêcheurs et les gestionnaires de l'AMP, la surveillance doit être renforcée pour améliorer l'efficacité de la surveillance de l'AMP. Pour ces sorties, les moyens utilisés sont constitués de deux pirogues motorisées et de jumelles à faible portée. Le renforcement du niveau d'équipements des agents dédiés en moyens matériels et logistiques est une nécessité si l'on veut améliorer les conditions de surveillance.

2.2.3 Activité PO2. Effectuer le balisage complet de l'AMP

2.2.3.1 Analyse et constats

Le balisage de l'AMP est partiellement réalisé avec la pose de 9 balises dont 6 en mer et 3 sur terre. Mais surtout l'absence de bouées pour différencier les limites du noyau central de la zone dans laquelle la pêche à maille 100 mm est autorisée qui pose un sérieux problème dans la surveillance. Certains pêcheurs appréhendés avancent ne pas avoir vu de balises pour savoir s'ils sont dans les limites ou en dehors de celles-ci. Le nombre de balises insuffisant pose alors le problème de la matérialisation des limites de l'AMP.

2.2.3.2 Conclusion et recommandations

Le renforcement du nombre de balises pour couvrir les 57 km que compte l'AMP est indispensable si l'on veut réduire les empiètements réguliers qui y sont observés et préserver l'intégrité du site.

2.2.4 IO1. Mettre en place une signalisation de l'AMP

2.2.4.1 Analyse et constats

Le pancartage de l'AMP n'est encore réalisé, faute de panneaux.

2.2.4.2 Conclusion et recommandations

Le pancartage de l'AMP doit être réalisé à travers l'implantation de panneaux d'information en des points d'accès stratégiques.

2.3 Evaluation du Résultat 3 : Les habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de la tortue...) sont protégés et/ou restaurés

L'ampleur de la dégradation de la mangrove est telle qu'on assiste à la disparition de la faune aquatique inféodée à cet écosystème. Pour stopper le processus de dégradation de cet écosystème, la restauration de la mangrove, à travers le reboisement, constitue une alternative contre sa dégradation consécutive aux perturbations du régime hydrique et de submersion, à la réduction de l'apport d'eau douce, à la surexploitation (bois de chauffe et de construction) et aux modes de cueillette des huîtres mal adaptés et l'appui/renforcement des initiatives de repos biologique de la faune malacologique (arches et huîtres) ont été jugées nécessaires à mettre en œuvre. Ces activités devant être accompagnées par le développement d'un programme de protection et de suivi des tortues marines.

2.3.1 Activité CO2. Organiser des campagnes de reboisement et d'entretien de la mangrove

2.3.1.1 Analyse et constats

La restauration, à travers le reboisement, répond au souci de sauvegarde d'un écosystème sur lequel repose l'équilibre de bons nombres d'êtres vivants. Dans ce cadre, des activités de reboisement de la mangrove ont été encadrées par les agents grâce au projet de WWF/WAMPO et au projet de Total-Haut Conseil des Lignées Maternelles de Fadiouth (HCLMF) en 2012. Les sites de Fassanda (situé dans la partie Est de l'AMP) et de Ngoussé Diohé (partie Sud de l'AMP) ont été reboisés sur respectivement 18 et 14 ha avec l'espèce *Rhizophora racemosa*. Trois GIE de femmes y ont activement participé.

Le taux de reprise assez élevé est considéré comme un succès et la croissance des plantes se fait correctement. Ce qu'il faut surtout noter c'est que depuis 2012, le reboisement n'est plus réalisé, faute de partenaires. C'est fort de cette expérience que l'AMP a été désignée par le projet WWF/WAMPO comme service d'encadrement pour le reboisement de la mangrove pour *Rhizophora sp* et *Avicennia sp*.

2.3.1.2 Conclusion et recommandations

L'importance de l'écosystème de mangrove dans le développement des communautés animales et de l'économie locale mérite le renforcement des opérations de reboisement.

2.3.2 Activité CO3. Appuyer/renforcer les initiatives de repos biologique de la faune malacologique (arches et huîtres)

2.3.2.1 Analyse et constats

Traditionnellement, les femmes des quartiers périphériques tiraient une bonne partie de leurs revenus de la mangrove par l'exploitation des arches et des huîtres. Aujourd'hui, du fait de la dégradation de l'écosystème, les femmes sont unanimes sur la baisse de la productivité du milieu et des revenus tirés de l'exploitation de la faune malacologique. Pour restaurer cette productivité, le repos biologique sur les ressources malacologiques (arches et huître) est adopté comme mode de gestion de la durabilité de la ressource. Dans ce cadre, le repos est observé sur les sites de Mama Nguédj, Sas et Sassahou. Egalement des opérations d'ensemencement sont effectuées en 2010 et 2012 sur ces sites. Le programme de 2013 n'est pas réalisé.

Bien que reconnue comme mode de gestion, les populations considèrent que la faible fréquence de l'exploitation des ressources malacologiques (une opération d'ensemencement suivi d'une exploitation trois mois plus tard) constitue un important manque à gagner pour les femmes.

2.3.2.2 Conclusion et recommandations

Le renforcement des initiatives de gestion durable de la faune malacologique (ensemencement arches et confection de guirlandes à huîtres) et l'accompagnement des femmes par le financement d'activités génératrices de revenus sont des recommandations fortes. Un plan d'aménagement qui autorise une exploitation mensuelle des arches et des huîtres doit être étudié et mis en œuvre pour améliorer les revenus des populations et lutter contre la pauvreté.

L'expérience acquise dans la pratique du repos biologique sur les ressources malacologiques (arches et huître) mérite d'être renouvelée annuellement en vue de la consolidation des acquis.

2.3 3 Activité CO4. Développer un programme de protection et de suivi des tortues marines

2.3.3.1 Analyse et constats

Un important programme visant à conserver les tortues marines est initié par le WWF WAMER. Ce programme est orienté vers l'identification et la protection des zones de ponte.

En 2007, une campagne de prospection et de protection des zones de ponte a été effectuée par le Comité de Gestion de l'AMP et WWF WAMER entre juillet et décembre. Cette campagne a permis de localiser des nids de tortue (au Finio et un à Ngazobil) et plusieurs traces de remontées sur ces zones. Depuis, des campagnes annuelles pour le suivi des habitats et des espèces sont effectués. Ces campagnes annuelles de suivi, de prospection et de protection des nids de tortues jusqu'à l'éclosion ont permis l'identification de nouvelles zones de ponte à Tindine et à Ngousse Diokhé.

Malgré ces efforts consentis par l'ensemble des acteurs, il est ressorti que ce suivi ne couvre pas l'ensemble des sites identifiés. Selon le comité de gestion, en 2013 seuls les sites de Ngazobil et pointe Finio ont fait l'objet d'un suivi. Le manque de moyens est évoqué comme étant l'une des principales causes.

2.3.3.2 Conclusion et recommandations

Les efforts de protection des tortues marines ont permis une augmentation de leurs populations et partant la reconstitution du réseau trophique attestée par une forte présence de requins dans les eaux. La tortue marine faisant partie de la chaîne alimentaire du requin. Cependant il reste encore à faire dans ce sens. Le programme à développer pour l'amélioration des conditions de protection et de suivi des tortues marines devrait prendre en compte :

- ✓ les besoins en équipements et logistiques pour les surveillants
- ✓ l'élaboration de mesures et de stratégies de conservation et de protection de l'espèce
- ✓ la mise en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation des populations pour un changement de comportement vis-à-vis de l'espèce qui participe, depuis toujours, à l'alimentation des populations.

2.4 Evaluation du Résultat 4 : Les conditions de vie des populations locales sont améliorées

Concrètement, il s'agira, d'améliorer les conditions de vie des populations locales pour lutter contre la pauvreté à travers le développement d'activités économiques alternatives (microprojets en maraîchage, pêche, transformation artisanale des produits halieutiques, écotourisme, micro finance, etc.) et la promotion et la valorisation du patrimoine historique et culturel (écotourisme, écomusée, interprétation, éducation environnementale, etc.).

2.4.1 Activité DE1. Identifier et appuyer le financement de microprojets de développement durable

2.4.1.1 Analyse et constats

Le fond d'appui au financement de micro projets de développement durable a envisagée n'est pas encore mis en place faute de moyens et de partenaires.

2.4.1.2 Conclusion et recommandations

La problématique du financement de microprojets de développement durable est encore d'actualité. Tout est à faire dans ce volet notamment le financement d'activités génératrices de revenus pour les femmes impliqués dans l'exploitation des ressources malacologiques surtout pendant les périodes de repos biologique observées.

2.4.2 *Activité DE2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de l'écotourisme*

2.4.2.1 Analyse et constats

Au moment de ce bilan, des démarches sont en cours avec AfrikAvenir-Hotaï, promoteur du projet de campement éco touristique au niveau du Cap Finio. Tous les autres aspects n'ont pas connu de début de réalisation.

2.4.2.2 Conclusion et recommandations

La réalisation de ce projet devrait permettre la création d'emplois pour les surveillants volontaires, l'appui à la surveillance maritime et la construction de miradors etc. Les démarches doivent être poursuivies dans le sens de la concrétisation du projet.

2.5 *Evaluation du Résultat 5 : Des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local sont promus*

Un mécanisme de financement spécifique des mesures de gouvernance de l'AMP est planifié à travers la mise en place d'un fonds d'appui et de promotion des initiatives locales (FAPIL) et la création /renforcement d'un système fonctionnel de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) pour venir en appui aux initiatives de développement durable portées par les populations.

2.5.1 *Activité DE3. Mettre en place un Fond d'Appui et de Promotion des Initiatives Locales*

2.5.1.1 Analyse et constats

La mise en place d'un fonds d'appui et de promotion des initiatives locales (FAPIL) n'est pas encore effective. L'absence d'activités éco touristiques et de partenaires au développement pour alimenter ce fonds sont les principales raisons évoqués par les acteurs.

2.5.1.2 Conclusion et recommandations

La mise en place un Fonds d'Appui et de Promotion des Initiatives Locales (F.A.P.I.L.) est considéré par les acteurs comme une nécessité pour le financement de microprojets de développement durable.

Le développement d'une stratégie à travers des relations de partenariat pour le mettre en place et l'alimenter est fortement recommandé.

2.5.2 Activité DE4. Créer/renforcer un système fonctionnel de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC)

2.5.2.1 Analyse et constats

Dans le cadre de la reconversion des pêcheurs utilisant les sennes de plage, des fonds ont été mis à disposition des pêcheurs par WWF à travers le CMS. Du fait du conflit entre les bénéficiaires et les gestionnaires du CMS de Joal, les fonds sont bloqués. Le règlement de ce différend est une priorité pour le comité de gestion qui cherche des moyens pour le financement des initiatives locales de développement.

2.5.2.2 Conclusion et recommandations

A Joal-Fadiouth, les OPs, GIE et associations actives dans l'exploitation des ressources marines et côtières sont confrontées à des problèmes d'accès au crédit pour pouvoir développer des activités économiques leur permettant de faire face à leurs besoins.

La création et/ou le renforcement du système fonctionnel de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) est une recommandation forte, car elle permettra aux bénévoles impliqués dans la gestion de l'AMP de pouvoir bénéficier de financements nécessaires à la conduite d'activités génératrices de revenus. Surtout que les OPs, GIE et associations actives dans l'exploitation des ressources marines et côtières sont confrontées à des problèmes de financement de leurs activités économiques.

2.6. Résultat 6 : Des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées sont promus

Les activités visent la sensibilisation et l'information de l'ensemble des groupes-cibles concernés par l'AMP et les ressources marines (institutions, grand public, établissements scolaires, communautés locales usagères, touristes, professionnels des secteurs privés de la pêche, du tourisme...), dans le cadre cohérent d'un plan de communication et de sensibilisation.

2.6.1 Activité FA1. Elaborer et dérouler un plan de communication destiné à plusieurs groupes cibles

2.6.1.1 Analyse et constats

La stratégie et le plan de communication prévus pour être élaborés et mis en œuvre ne sont pas encore élaborés. Cependant, des actions de communication grand public au travers de rencontres avec la presse pour une meilleure vulgarisation des acquis de l'AMP ont été menées notamment pour la couverture de la journée mondiale de l'environnement, en 2012 qui a servi de prétexte au comité de gestion de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Joal-Fadiouth en collaboration avec la Mairie de Joal pour organiser une journée de nettoyage de la mangrove du côté de la route vers Samba DIA.

L'événement a été retransmis en direct sur la Radio Côtière. La presse nationale était représentée par les correspondants de Sud-FM, Sud Quotidien et de Walf-TV.

2.6.1.2 Conclusion et recommandations

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication qui cible les différents acteurs et le grand public sont considérés comme une nécessité si l'on veut garantir la durabilité de l'écosystème.

2.6.2 FA2. Elaborer et vulgariser des outils et supports pédagogiques, d'information et de sensibilisation

2.6.2.1 Analyse et constats

La nécessité d'informer le public (écoles, populations, visiteurs) justifie la production et la dissémination de matériels didactiques et de sensibilisation. La liste et les caractéristiques des documents de communication seront définies par le plan de communication. Comme pour la stratégie et le plan de communication, les supports de communication prévus n'ont pas été réalisés.

2.6.2.2 Conclusion et recommandations

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication prendra en charge l'élaboration et la vulgarisation des outils et supports d'information et de sensibilisation.

2.6.3 FA3. Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale pour le grand public sur le concept, les avantages et le fonctionnement de l'AMP

2.6.3.1 Analyse et constats

Dans le cadre de la gouvernance, un vaste programme de sensibilisation des acteurs de la pêche est réalisé à travers des animations dans les quartiers (projections de films, campagnes d'affichages, causeries) ; des émissions radio au niveau de la radio communautaire « La Côtière » et des excursions sanctionnées par des plongées avec des pêcheurs actifs. Cette campagne de sensibilisation est facilitée par le projet d'appui à la Conservation des herbiers marins financé par la FIBA qui a mis à disposition de l'AMP, en 2012, du matériel de sensibilisation d'un montant de 5000 euros.

Aussi, des jeux de concours ont été organisés à l'intention des écoliers et les meilleurs sont amenés en excursion dans l'AMP. Ces derniers constitueront des relais sûr dans leurs différentes familles pour la vulgarisation des objectifs et les avantages de l'AMP.

Malgré ces efforts, la communication et l'éducation environnementale au niveau des élèves sont insuffisantes. Et le besoin se fait ressentir.

2.6.3.2 Conclusion et recommandations

Développer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication pour une meilleure information, éducation et communication pour un changement de d'attitudes et de pratiques des populations vis çà vis de biodiversité de la l'AMP.

2.6.4 FA4. Créer, développer et réactualiser périodiquement un site Web pour la gestion de l'AMP

2.6.4.1 Analyse et constats

Le site n'est pas encore créé.

2.6.4.2 Conclusion et recommandations

La création d'un portail Web va très certainement contribuer à une amélioration de la gestion de l'AMP et aussi à une meilleure information sur le site.

2.6.5 FA5. Organiser des visites de presse, regroupant journalistes, gestionnaires, acteurs locaux, décideurs et bailleurs, dans l'AMP

2.6.5.1 Analyse et constats

En 2012, le comité de gestion a mené des actions de communication grand public au travers de rencontres avec la presse pour une meilleure vulgarisation des acquis de l'AMP ont été menées notamment pour la couverture de journée mondiale de l'environnement. L'événement a été retransmis en direct sur la Radio Côtière. La presse nationale représentée par les correspondants de Sud-FM et de Sud Quotidien était également présente et le correspondant de WalfTv. Ces opérations de communication jugées insuffisantes doivent être renforcées et entretenues.

2.6.5.2 Conclusion et recommandations

Pour mieux faire connaître au grand public l'AMP, la communication grand public au travers de rencontres avec la presse pour une meilleure vulgarisation des acquis de l'AMP doit être renforcée.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication prendra en charge l'élaboration et la vulgarisation des outils et supports d'information et de sensibilisation.

2.7 Résultat 7 : Les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP sont renforcées

Les acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP restent confrontés à une insuffisance en moyens humains, financiers et logistique. Le programme d'amélioration des conditions d'exercices de leur fonction devrait à : renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le processus de gestion de l'AMP (cogestion, suivi de l'efficacité de gestion, élaboration de plans de gestion, suivi de la biodiversité...) ; organiser des visites d'échanges pour le partage d'expériences ; organiser des sessions de formation en éducation environnementale pour les formateurs et enseignants ; former les membres du Comité de Gestion et des agents techniques à la surveillance.

2.7.1 Activité AD1. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le processus de gestion de l'AMP (cogestion, suivi de l'efficacité de gestion, élaboration de plans de gestion, suivi de la biodiversité...)

2.7.1.1 Analyse et constats

Au cours de ces dernières années, sous l'égide de plusieurs programmes (UICN, FIBA, WWF WAMER, Wetlands), beaucoup d'efforts ont été consacrés au renforcement de capacités de gestionnaires des AMP.

La FIBA en 2012, à travers le projet d'appui à la Conservation des herbiers marins a financé le projet d'appui à la conservation des herbiers marins dans l'AMP qui a porté sur la sensibilisation des acteurs et usagers liés aux herbiers de l'AMP.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur la gouvernance et la gestion des AMP et en rapport avec l'Université Cheikh Anta DIOP, les acteurs ciblés qui travaillent sur les AMP ont participé, en février 2012, à un atelier sur « *Contribution de la recherche à la gouvernance et la gestion des Aires Marines Protégées au Sénégal* » afin de faire un état des lieux sur la connaissance et la gestion, d'échanger des informations et des données, et de participer au débat scientifique autour de cet outil de gouvernance. Les résultats attendus étaient :

- ✓ une plus grande synergie entre la recherche universitaire et les acteurs du développement agissant dans le domaine des AMP;
- ✓ une meilleure connaissance des dynamiques écologiques, économiques et sociales des AMP ;
- ✓ une analyse approfondie des modèles de gestion actuellement en cours dans les différentes AMP.

Ce qui faut retenir c'est que la pluparts des auditeurs ne jouent pas pleine leur rôle de relais dans la démultiplication des connaissances acquises au cours des formations.

2.7.1.2 Conclusions et recommandations

Bien que l'AMP bénéficie de l'appui de partenaires, il convient de souligner le manque d'harmonisation de leurs interventions. Pour rendre plus efficace ces interventions pour une meilleure gestion de l'AMP, des conférences d'harmonisations doivent être organisées annuelles de manière à inscrire leur actions dans le cadre du plan d'aménagement et de gestion en cours.

2.7.2 Activité FA6. Organiser des visites d'échanges pour le partage d'expériences

2.7.2.1 Analyse et constats

Depuis sa création, le comité de gestion a effectué de nombreuses visites d'échange, ce qui lui a permis de visiter toutes les AMP du Sénégal. Aussi il a pris part aux visites d'échanges entre AMPs de la sous région appuyées par le PRCM. Ces visites favorisent l'émulation nécessaire à l'accroissement de la participation des usagers dans les processus de gestion. Cependant la démultiplication des connaissances se fait de manière exceptionnelle.

2.7.2.2 Conclusions et recommandations

Ces visites doivent être renforcées et le nombre de participants élargis pour permettre une démultiplication des expériences acquises.

2.7.3 Activité AD2. Organiser des sessions de formation pour les éco guides et autres volontaires

2.7.3.1 Analyse et constats

Les sessions de formation prévues n'ont pas été réalisées, fautes d'auditeurs, c'est-à-dire d'éco guides.

2.7.3.2 Conclusions et recommandations

La formation d'éco guides doit être réalisée pour permettre aux populations de valoriser les opportunités touristiques qu'offre la Commune de Joal Fadiouth.

2.7.4 Activité FA7. Organiser des sessions de formation en éducation environnementale pour les formateurs et enseignants

2.7.4.1 Analyse et constats

Pour accompagner et assurer la durabilité du programme d'éducation environnementale, des ateliers de formation de relais ou de formateurs seront organisés à l'intention des enseignants et des éco guides.

En l'absence d'éco guides, seuls quelques enseignants et environs 300 personnes dont la majorité était composée d'élèves venus de l'école Waly DIOUF ont participé à la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement (JME) du 05 juin 2012 dont le thème est : *Economie verte : en faites-vous partie ?* Cette occasion a permis aussi de sensibiliser les élèves sur l'AMP et sur l'importance de l'implication des toutes les catégories d'acteurs dans sa gestion pour une durabilité.

2.7.4.2 Conclusions et recommandations

L'implication de l'école dans l'éducation environnementale pour un changement d'attitudes et de comportement mérite d'être renforcée et entretenue.

2.7.5 PO3. Former les membres du Comité de Gestion et des agents techniques à la surveillance

2.7.5.1 Analyse et constats

Grâce à l'appui du PRCM qui s'est investi ces dernières années dans la formation à la surveillance maritime dans les AMP de la sous-région ouest africaine, cinquante quatre agents de surveillance nautique dont ceux de l'AMP de Joal ont reçu deux sessions de formation à la surveillance en 2008 et 2011.

L'application des connaissances acquises lors de ces formations a permis au comité de surveillance d'effectuer 67 sorties de surveillance maritime au courant de l'année 2012 et d'appréhender 82 délinquants.

Malgré tous les efforts consentis dans le domaine de la surveillance, la violation de l'intégrité de l'AMP est encore une réalité.



2.7.5.2 Conclusion et recommandations

Bien que les efforts dans le domaine de la surveillance maritime sont appréciables et ont permis d'avoir une surveillance plus opérationnelle dans les AMPs, les besoins en matière de formation et d'équipement sont encore énormes.

2.8 Evaluation du Résultat 8 : Une meilleure gestion administrative de l'AMP est assurée

L'appui au comité de gestion et aux agents techniques prévoyait le renforcement des moyens financiers pour mener à bien sa mission, la construction et l'équipement d'un centre communautaire de ressources pour une meilleure valorisation de l'AMP, la construire des miradors dans le cadre de la surveillance et des activités récréatives, la dotation de l'AMP en matériels et d'équipements adéquats (pirogues, radios, tenues, gilets, GPS.....), et l'évaluation et l'actualisation du PAG.

2.8.1 Activité AD3. Appuyer le comité de gestion et les agents techniques pour la gestion quotidienne de l'AMP

2.8.1.1 Analyse et constats

Le comité ne dispose pas d'un fonds destiné à son fonctionnement. Cependant, le comité bénéficie de ressources financières provenant de la répartition des transactions au titre des infractions commises dans l'AMP. En effet 21% des transactions sont versés au comité. En 2012, les transactions ont rapporté deux millions neuf cent quinze mille (2 915 000) FCFA. Mais les recettes sont largement en deçà des possibilités qu'offre la valorisation des ressources de l'AMP.

2.8.1.2 Conclusions et recommandations

La mise en œuvre d'un programme de développement éco touristique va contribuer à l'amélioration des recettes tirées de la valorisation des potentialités économiques de la zone. L'appui de partenaires au développement est aussi nécessaire pour l'accompagnement des agents.

2.8.2 Activité IO2. Construire un centre communautaire de ressources pour une meilleure valorisation de l'AMP

2.8.2.1 Analyse et constats

Le programme de construction et d'équipement du centre communautaire de ressources n'est pas encore réalisé. Mais le Comité dispose d'un terrain affecté par la commune de Joal-Fadiouth.

2.8.2.2 Conclusions et recommandations

La nécessité de construire et d'équiper un centre communautaire de ressources est encore d'actualité.

2.8.3 Activité IO3. Construire des miradors dans le cadre de la surveillance et des activités récréatives

2.8.3.1 Analyse et constats

Le programme d'édification de deux miradors au niveau de Ngazobil et de Moussé Diohé n'est pas encore réalisé, faute de moyens et de partenaires.

2.8.3.2 Conclusions et recommandations

Le programme d'édification de deux miradors à Ngazobil et à Moussé Diohé doit être réalisé si l'on veut améliorer l'efficacité des activités de surveillance de l'AMP et en même temps promouvoir l'écotourisme.

2.8.4 Activité IO4. Doter l'AMP de matériels et d'équipements adéquats (pirogues, radios, tenues, gilets, GPS...)

2.8.4.1 Analyse et constats

L'équipement actuel de l'AMP en ce type de matériels et d'équipements se résume à une vedette de surveillance (01) et à quelques paires de jumelles pour la surveillance des pirogues en infraction et aussi pour le suivi de l'avifaune et un GPS. Le sous équipement réduit considérablement les capacités d'intervention des surveillants.

2.8.4.2 Conclusions et recommandations

Pour une meilleure surveillance de l'AMP, un effort doit être consenti pour la mise en place de matériels et d'équipements (pirogues et moteurs hors bord, gilets de sauvetage, tenues, petit matériel, radios, jumelles performantes, dispositif de photographie aérienne, caméra-jumelle-télescope, caméra DSR, matériel de plongée, motos, scooter de mer etc ...). La mise à dispositif de tout matériel et équipement doit être accompagnée de formation à l'entretien et à la maintenance du matériel pour une meilleure valorisation.

2.8.5 Activité AD4. Evaluer le plan de gestion et élaborer une nouvelle version du plan

Cette activité est entièrement réalisée et le PAG actualisé sur l'horizon temporel 2014-2018

CONCLUSION

L'évaluation a montré que : Le PAG est pertinent à son objectif global et le programme d'actions prioritaires réaliste et réalisable. Mais force est de constater, en examinant l'état d'exécution du PAG) que le niveau de réalisation est relativement faible. De nombreux obstacles à l'atteinte des résultats attendus ont été identifiés. Les difficultés sont d'ordre organisationnel, structurel et financier. Elles se résument pour la plupart aux aspects suivants :

- ✓ La faiblesse du budget annuel alloué par l'Etat pour le fonctionnement de l'AMP et le manque d'effectifs, notamment les agents chargés d'accompagner la mise en œuvre du PAG ;
- ✓ Certaines activités ont été surévaluées, ce qui n'a pas permis leur réalisation effective ;
- ✓ La communication au niveau de l'AMP est insuffisante aussi bien la communication interne au sein du comité de gestion que la communication externe par les différentes activités de sensibilisation conduites par les gestionnaires au niveau des villages ;
- ✓ Le manque d'initiatives au sein du comité de gestion notamment les différentes commissions mises en place ;
- ✓ L'insuffisance des moyens humains et logistiques de l'AMP ;
- ✓ L'absence de programme de développement des populations locales ;
- ✓ La faible implication des populations et de la commune ;
- ✓ La faiblesse du système de production et de collecte d'informations sur l'AMP,
- ✓ l'insuffisance des mécanismes opérationnels de coordination et de suivi du PAG ;
- ✓ La faible valorisation des ressources ;
- ✓ La pauvreté persistante dans la majorité de la population, et plus particulièrement parmi les femmes.

Pour la pérennisation des acquis et pour l'amélioration des stratégies et politiques en matière de gouvernance durable des ressources naturelles et la promotion d'activités de développement au niveau des communautés impliquées pour renforcer la mise en œuvre du PAG.

A. En ce qui concerne la surveillance de l'AMP et des ressources de l'AMP et le suivi écologique, les propositions suivantes ont été faites :

- Face aux difficultés de mettre en place un système efficace de surveillance des ressources marines et côtières et attribuées à la faiblesse des moyens matériels et financiers mais aussi humains, nous proposons de responsabiliser les communautés des villages concernés dans les activités de surveillance sous l'encadrement des surveillants et de travailler avec le Conseil municipal et les Conseils ruraux à la mise en place d'un fond d'appui à la surveillance de l'AMP comme motivation des volontaires ;
- Le suivi écologique et la dynamique des ressources observés ne sont pas formalisés dans une base de données, nous recommandons sous l'encadrement des agents d'élaborer des fiches de suivi simple et périodique de la biodiversité faunique et floristique mises à la disposition des surveillants et des communautés et de procéder mensuellement à une compilation des données recueillies et des observations notées par le Conservateur. Les surveillants étant formés de manière locale à l'identification de la faune et la flore et la maîtrise des noms vernaculaires. La création d'une base de données reste aussi une forte recommandation.

B. En ce qui concerne la gouvernance participative de l'AMP :

- Au déficit de communication interne et externe noté et la faiblesse du mode partage de l'information, nous recommandons à la commission communication de réfléchir sur une stratégie ou plan simple de communication approuvé par tous en utilisant les atouts offerts par

la radio communautaire « la côtière ». Tous les rapports d'activités, de réunion et d'activités de sensibilisation doivent être portés au représentant de chaque village du comité de gestion qui se chargera de diffuser l'information à la base. Dès réunions périodiques de mise à niveau et d'information des parties prenantes doivent être organisés comme cadre d'échange périodique entre les gestionnaires et les communautés locales.

- Face à l'insuffisance de l'appropriation de la mise en œuvre par les populations, l'implication effective des chefs de villages, des élus locaux, des chefferies traditionnelles doit être effective pour favoriser une dynamique mobilisatrice autour de la gestion de l'AMP et la participation des acteurs à la mise en œuvre du PAG. la mission recommande une plus grande concertation entre les différents acteurs et la nécessité de rendre fonctionnels le plus tôt possible les cadres de concertation et de règlements des conflits, Toutes les notions de gouvernance partagée des ressources doivent être maîtrisés par les parties prenantes membres du comité de gestion ;
- Vue le contexte de pauvreté de la zone, l'AMP doit renforcer ses relations de partenariat avec les partenaires comme l'UICN, FIBA, WWF, Wetlands et travailler à la mise en place de projet développement qui accompagne la création de richesse au niveau des villages ; ceci pour détourner le plus les communautés à l'exploitation exclusive des ressources de la mer.

C. En ce qui concerne le renforcement des capacités des gestionnaires et le financement durable de l'AMP :

- La construction et l'équipement d'un centre multifonctionnel en tant que poste de commandement et siège du comité de gestion de l'AMP est un impératif.
- Face au manque d'expérience de certains acteurs et la méconnaissance en matières administratives et réglementaires, en gestion des ressources naturelles et management organisationnel, nous recommandation de faciliter des sessions de formations dans les différentes domaines d'activités (notamment la formation de formateurs), de faciliter des visites d'échange d'expérience avec d'autres zones ou pays de la sous région et surtout de développer un partenariat fort autour de l'AMP.
- Les potentialités culturelles et écologiques de l'AMP doivent être valorisées au profit d'une gestion durable du site et le développement des populations bénéficiaires par le développement d'un modèle éco touristique viable et le développement de chaines de valeurs des produits naturels de la mangrove au profit des groupements de femmes qui travaillent dans l'exploitation des huîtres ou le ramassage des coques.

TROISIEME PARTIE : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE

3. ACTUALISATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

3.1 DEFIS ET ENJEUX

Les contraintes et les tendances d'évolution identifiées dans la phase de diagnostic constituent des enjeux immenses à prendre en compte dans la gestion et l'aménagement du site. Sans action urgente, l'AMP de Joal-Fadiouth et en particulier l'écosystème lagunaire, sont susceptibles d'être endommagés de façon irréversible. Le Comité de Gestion de l'AMP devra avoir les moyens de faire face à l'ensemble de ces contraintes et de ces tendances évolutives, en développant des partenariats et des collaborations proches avec l'ensemble des acteurs locaux : habitants, usagers du site, autorités locales et gouvernementales. La mise en œuvre de mesures effectives et efficaces de gestion nécessitera l'implication de ces acteurs et une prise de conscience sur le bénéfice à long terme que l'établissement de l'AMP peut apporter. Elle doit nécessairement s'appuyer sur le cadre réglementaire du classement en Aire Marine Protégée.

3.2 LES ORIENTATIONS

La pertinence du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de l'AMP de Joal trouve sa pertinence dans la contribution à l'objectif global qui est de gérer durablement la diversité biologique de cette aire et aussi dans sa légitimité politique que lui confèrent les politiques internationale et nationale en matière de conservation de la diversité biologique.

- ✓ Au plan international, le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 pour la planète qui vise un objectif de sauvegarde de la biodiversité pour 17 % des zones terrestres et des eaux continentales et pour 10% des zones marines et côtières.
- ✓ Au plan national, la volonté politique du Sénégal à renforcer le réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes s'est traduite par la création, en 2012, de la **Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP)** pour augmenter le taux de couverture national du réseau national d'aires protégées côtières(AMP et RNC) et améliorer la gestion des AMP et des RNC centrée autour de la gouvernance participative des ressources avec une forte implication des communautés locales.

Se fondant sur la pertinence du plan d'actions, les orientations stratégiques n'ont pas fait l'objet d'une reformulation. La reformulation a porté sur certaines lignes d'actions et les actions qui y sont rattachées.

Le cadre de cohérence spécifique qui inspire le présent plan de gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth s'articule autour de quatre orientations stratégiques (objectifs à long terme) notamment la conservation, le développement, la communication et la sensibilisation et la gestion administrative. Ce cadre reste encore pertinent et recoupe la vision à long terme de maintien des valeurs existantes du site, de rétablissement de certaines fonctions et valeurs perdues et du développement de son potentiel telle définie par les acteurs.

Le développement de l'AMP va s'articuler autour de quatre objectifs stratégiques déclinés ci-après :

- ✓ Objectif de conservation des habitats et des espèces
- ✓ Objectif de développement durable des populations locales
- ✓ Objectif de communication et sensibilisation du public
- ✓ Objectif de Gestion administrative efficace

Chacun de ces objectifs est porté par plusieurs axes d'intervention. Cela pour un meilleur ciblage des actions prioritaires à mettre en œuvre.

3.3 La Vison

Le cadre de cohérence spécifique qui inspire le présent plan de gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth s'articule autour de quatre orientations stratégiques (objectifs à long terme) notamment la conservation, le développement, la communication et la sensibilisation et la gestion administrative.

Pour renforcer les bases du développement durable du site, il faudra :

- ✓ Renforcer la surveillance et le suivi de l'état des ressources de l'AMP à travers l'amélioration de des moyens (humains, matériels et financiers) et la création d'une base de données reste aussi une forte recommandation.
- ✓ Relever le défi de la gouvernance des ressources naturelles surtout dans le contexte de pauvreté des populations et particulièrement les femmes

Vision : « Joal Fadiouth, une AMP de maintien des valeurs existantes, de rétablissement de certaines fonctions et valeurs perdues pour un développement durable ».

3.4. OBJECTIFS A LONG TERME

L'objectif du Plan de Gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth s'inscrit dans une perspective de développement durable dont les aspects environnemental, économique et social sont indissociables. Ce plan est fondé sur des notions d'intégrité écologique et de respect de l'environnement dans les activités économiques, l'engagement des populations locales et une gouvernance éclairée, concertée et intégrée de l'AMP.

3.4.1. Objectif de conservation des habitats et des espèces

Le plan de gestion vise la réduction de la pression sur la ressource halieutique, afin de permettre un maintien de la biodiversité, en particulier grâce à une limitation des captures de juvéniles (poissons, crustacés, mollusques), à une diversification des espèces cibles, à l'éradication des destructions occasionnées par les techniques de pêche inadaptées (senne de plage...), à l'aménagement et à la protection de zones fragiles (mangroves et herbiers marins) pour la régénération des habitats des espèces.

Les axes d'intervention sont :

Axe 1 : Amélioration des connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats

Axe 2 : Préservation des ressources marines et côtières de l'AMP

Axe 3 : Protection et/ou restaurations des habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de ponte de la tortue...)

Axe 1 : Amélioration des connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats

La dégradation des habitats et la surpêche ont enclenché une dynamique de colonisation des écosystèmes marins par des espèces plus résistantes ou à reproduction plus rapides. Cela s'est également traduit par une réduction de la biomasse par une réduction de la taille. L'application de méthodes de gestion des stocks devrait signifier un retour à des conditions biologiques naturelles favorables à l'augmentation de la biomasse et à une plus grande diversité des espèces devraient permettre d'arriver à reconstituer les stocks halieutiques. Ce qui requiert une bonne connaissance de la dynamique des espèces et des habitats.

Deux lignes d'actions sont retenues

- ✓ Actualiser la situation de référence complète de l'AMP (inventaires des habitats et des espèces)
- ✓ Mettre sur pied un dispositif de suivis écologiques (inventaires et suivis), socio- économiques et de diffusion des données pour l'aide à la décision

Axe 2 : Préservation des ressources marines et côtières de l'AMP

Deux axes sont ciblés :

- *la reconstitution des habitats* grâce à l'utilisation de méthodes de pêche non destructives des environnements marins, surtout des fonds rocheux ou des herbiers marins et la préservation des formations végétales (mangroves) qui constituent des habitats pour de nombreuses espèces halieutiques et la faune aviaire ;
- *La protection des espèces menacées comme les tortues marines* : La tortue marine (tortue verte notamment) fait l'objet d'une exploitation commerciale à Fadiouth. Il s'agira de développer un programme de suivi et de protection des zones d'alimentation et de ponte de la tortue, mais aussi de trouver des activités alternatives durables à la consommation et à la commercialisation de la tortue verte.

Quatre lignes d'actions sont retenues :

- ✓ Développer des mécanismes de gouvernance locale des pêcheries
- ✓ Organiser et assurer la surveillance permanente de l'AMP
- ✓ Effectuer le balisage complet de l'AMP
- ✓ Mettre en place une signalisation (pancartage) de l'AMP

Axe 3 : Protection et/ou restaurations des habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de ponte de la tortue...)

Trois lignes d'actions sont retenues :

- ✓ Organiser des campagnes de reboisement et d'entretien de la mangrove
- ✓ Appuyer/renforcer les initiatives de repos biologique de la faune malacologique (arches et huîtres)
- ✓ Développer un programme de protection et de suivi des tortues marines

3.4.2. Objectif de développement durable des populations locales

Le plan de gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth doit restaurer un équilibre durable entre les coûts engendrés par la conservation et les bénéfices qui en sont tirés. Concrètement, il s'agira, d'améliorer les conditions de vie des populations locales pour lutter contre la pauvreté à travers le développement d'activités économiques alternatives (microprojets en maraîchage, pêche, transformation artisanale des produits halieutiques, écotourisme, micro finance, etc.) et la

promotion de la valorisation du patrimoine historique et culturel (écotourisme, écomusée, interprétation, éducation environnementale, etc.).

Axe 1 : Amélioration des conditions de vie des populations locales

Axe 2 : Promotion des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local

Axe 1 : Amélioration des conditions de vie des populations locales

Lignes d'action

- ✓ Identifier et appuyer le financement de microprojets de développement durable
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de l'écotourisme

Axe 2 : Promotion des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local

Lignes d'action

- ✓ Mettre en place un fond d'appui et de promotion de l'AMP
- ✓ Créer/renforcer un système fonctionnel de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC)

3.4.3. Objectif de communication et de sensibilisation du Public

Malgré les efforts consentis en matière d'information et de sensibilisation des différents acteurs, beaucoup de choses restent à faire pour une meilleure acceptabilité sociale de l'AMP. De ce fait, les gestionnaires de l'AMP se doivent de mettre à la disposition du public toutes les informations concernant leurs activités. Des outils variés sont donc à développer tels que la création d'un site Internet, la publication de comptes rendus sur les opérations et observations sur l'AMP, des expositions, l'édition de brochures ou l'ouverture d'une salle d'accueil du public. Ces communications seront complétées par des interventions lors de manifestations diverses (journées de l'environnement, expositions, etc.).

L'animation et la sensibilisation à l'environnement marin et côtier seront également des axes de travail à aborder à plusieurs niveaux. D'une part, il s'agit d'intervenir directement auprès du public et donc de disposer d'outils adaptés, mais aussi de fournir des outils aux enseignants désireux de mettre en place des interventions portant sur l'AMP. La sensibilisation à l'environnement marin et côtier auprès des jeunes est un volet primordial pour l'AMP. L'objectif est de travailler directement auprès des enseignants et des jeunes pour leur présenter les activités et la biodiversité de l'AMP. Il s'agit donc de fournir des outils adaptés et d'intervenir dans le milieu scolaire.

Axe : Promotion des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées

Lignes d'action

- ✓ Elaborer et dérouler un plan de communication destiné à plusieurs groupes cibles
- ✓ Elaborer et vulgariser des outils et supports pédagogiques, d'information et de sensibilisation
- ✓ Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale pour le grand public sur le concept, les avantages et le fonctionnement de l'AMP
- ✓ Créer, développer et réactualiser périodiquement un site Web pour la gestion de l'AMP
- ✓ Organiser des visites de presse, regroupant journalistes, gestionnaires, acteurs locaux, décideurs et bailleurs, dans l'AMP

3.4.4. Objectif de gestion administrative efficace de l'AMP

Il s'agit d'assurer toutes les tâches administratives inhérentes à la gestion de l'AMP, à la gestion financière, à la recherche de financement et à l'évaluation du plan de gestion.

Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP.

Axe 2 Amélioration de la gestion administrative de l'AMP.

Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP

Lignes d'action

- ✓ Former les acteurs en cogestion des ressources marines et côtières et des AMPs
- ✓ Organiser des visites d'échanges pour le partage d'expériences
- ✓ Organiser des sessions de formation pour les écoguides et autres volontaires
- ✓ Organiser des sessions de formation en éducation environnementale pour les formateurs et enseignants
- ✓ Former les membres du comité de gestion et des agents techniques à la surveillance

Axe 2 Amélioration de la gestion administrative de l'AMP

Lignes d'action

- ✓ Appuyer le comité de gestion et les agents techniques pour la gestion quotidienne de l'AMP
- ✓ Construire un centre communautaire de ressources pour une meilleure valorisation de l'AMP
- ✓ Construire des miradors dans le cadre de la surveillance et des activités récréatives
- ✓ Doter l'AMP de matériels et d'équipements adéquats (pirogues, radios, tenues, gilets, GPS.....)
- ✓ Evaluer le plan de gestion et élaborer une nouvelle version du plan

3.5 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les actions structurantes du Plan d'Aménagement et de Gestion relèvent de plusieurs acteurs : DAMCP, comité de gestion et partenaires technique et financier, etc. L'une des principales clés de succès de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion réside dans la cohérence et la synergie des interventions des différents acteurs parties prenantes si l'on veut surmonter la faiblesse des ressources nécessaires à sa réalisation. L'enjeu ici est d'améliorer la mobilisation de ressources financières susceptibles de résorber le déficit. L'organisation de forum annuel des partenaires en vue des négociations autour des activités à réaliser va constituer l'un des plus grands défis à relever.

Le cadre institutionnel approprié existe à travers la DAMCP qui constitue offre l'opportunité de mise en cohérence et synergie des interventions. L'organisation de forum annuel des partenaires en vue des négociations autour des activités à réaliser va constituer l'un des plus grands défis à relever.

3.6 PLAN D' ACTIONS 2014-2018

En fonction des objectifs visés dans chaque domaine stratégique et des résultats attendus, les activités y afférents ont été identifiées et le coût de réalisation évalué avec l'ensemble des parties prenantes. Il faut noter que certaines activités du premier PAG ont été conduites et au besoin d'autres ont été ajoutés ou modifiés.

Ces activités sont classées selon la typologie adaptée du guide des « Plans de gestion des réserves naturelles en France » (Réserves Naturelles de France ou RNF, 2006 et 1998) :

SE : Suivi Ecologique
 CO : Conservation
 DE : Développement
 PO : Police et Surveillance
 FA : Fréquentation, Accueil et pédagogie
 IO : Infrastructure et Outils (maintenance, etc.)
 AD : Administration

OS 1 : Conserver les habitats et les espèces

1.1. Améliorer les connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats								
CODE	Activités	Responsable	Année					Total budget
			1	2	3	4	5	
SE1	Réactualiser la situation de référence de l'AMP (inventaires des habitats et des espèces)	CG DAMCP	10000000		10000000		10000000	30000000
SE2	Mettre sur pied un dispositif de suivis écologiques (décompte mensuel de l'avifaune, étude de la dynamique de la crevette), socio-économiques et de diffusion des données pour l'aide à la décision	CG DAMCP	10000000	7000000	6000000	6000000	6000000	35000000
1.2. Préserver les ressources marines et côtières de l'AMP								
CO1	Renforcer /Développer des mécanismes de gouvernance locale des pêcheries	CG DAMCP DAMCP	10000000	10000000	5000000	5000000	5000000	35000000
PO1	Organiser et assurer la surveillance permanente de l'AMP	CG DAMCP	10000000	10000000	5000000	5000000	5000000	35000000
PO2	Effectuer le balisage complet de l'AMP avec l'acquisition de 18 nouvelles balises	CG DAMCP	20000000	0	0		0	20000000
IO1	Mettre en place une signalisation de l'AMP (avec un pancartage complète en règle avec le zonage)	CG DAMCP	10000000	0	0	0	0	10000000
1.3. Protéger et/ou restaurer les habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de ponte de la tortue...)								
CO2	Renforcer les campagnes de reboisement et d'entretien de la mangrove	Comité de Gestion	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	25000000
CO3	Appuyer/renforcer les initiatives de repos biologique de la faune malacologique (à travers des activités d'ensemencement des arches et huîtres et la confection de quirdande à huitre	Comité de Gestion	4000000	4000000	2000000	2000000	2000000	14000000
CO4	Développer un programme de prospection, de protection et de suivi des tortues marines	Comité de Gestion DAMCP	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	25000000

OS 2. Développer durablement les populations locales

2.1. Améliorer les conditions de vie des populations locales								
CODE	Activités	Responsable	Année					Total budget
			1	2	3	4	5	
DE1	Identifier et appuyer le financement de micro-projets de développement durable			12000000	12000000	10000000	10000000	44000000
DE2	Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de l'écotourisme	d'AfrikaAvenir-Hotaï,						
2.2. Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local								
DE3	Mettre en place un fond d'appui et de promotion de l'AMP			10000000	10000000	10000000	10000000	40000000
DE4	Créer/renforcer un système fonctionnel de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC)			20000000				20000000

OS 3. Communiquer et sensibiliser le public

3.1. Promouvoir des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées								
CODE	Activités	Responsable	Année					Total budget
			1	2	3	4	5	
FA1	Elaborer et dérouler un plan de communication destiné à plusieurs groupes cibles		6000000	6000000	6000000	6000000	6000000	30000000
FA2	Elaborer et vulgariser des outils et supports pédagogiques, d'information et de sensibilisation			10000000				10000000
FA3	Organiser/ Renforcer des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale pour le grand public sur le concept, les avantages et le fonctionnement de l'AMP	Comité de Gestion		6000000	6000000	6000000	6000000	24000000
FA4	Créer, développer et réactualiser périodiquement un site Web pour la gestion de l'AMP		0	3000000	1500000	1500000	1500000	7500000
FA5	Organiser des visites de presse, regroupant journalistes, gestionnaires, acteurs locaux, décideurs et bailleurs, dans l'AMP	WWF WAMER	6000000	6000000	6000000	6000000	6000000	30000000

4. Gestion administrative efficace

1.1. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP								
CODE	Activités	Responsable	Année					Total budget
			1	2	3	4	5	
FA1	Elaborer et dérouler un plan de communication destiné à plusieurs groupes cibles		6000000	6000000	6000000	6000000	6000000	30000000
AD1	Renforcer la Formation des acteurs en cogestion des ressources marines et côtières et des AMP		6000000	6000000	6000000			18000000
FA6	Renforcer r des visites d'échanges pour le partage d'expériences	Comité de Gestion	3000000	3000000	3000000			9000000
AD2	Assurer/Renforcer des sessions de formation pour les écoc guides et autres		6000000	6000000				12000000
FA7	Assurer/Renforcer des sessions de formation en éducation environnementale pour les formateurs et enseignants		6000000	6000000				12000000
PO3	Renforcer la Formation des membres du comité de gestion et des agents techniques à la surveillance		6000000	6000000				12000000

1.2. Assurer une meilleure gestion administrative de l'AMP							
AD3	Appuyer le comité de gestion et les agents techniques pour la gestion quotidienne de l'AMP		5000000	5000000	5000000	5000000	25000000
IO2	Construire un centre communautaire de ressources pour une meilleure valorisation de l'AMP		50000000				50000000
	Construire et équiper un poste de commandement multifonctionnel		60000000				60000000
IO3	Construire DEUX(2) miradors dans le cadre de la surveillance et des activités récréatives à Pointe Gaskel et Tindine)	Comité de Gestion	5000000				5000000
IO4	Renforcer le niveau d'équipement des agents en moyen matériel et logistiques (5 tentes de 4 personnes et 20 petits matelats, 20 uniformes pour la surveillance, 6 Talkie-walkie, un scooter de mer et un squad), des équipements de protection des usagers (extincteurs, signalisation, boîte de pharmacie, etc				Deuxième trimestre	60 jours	
AD4	Suivre, évaluer le plan de gestion et élaborer une nouvelle version du plan	5000000	5000000	5000000	5000000	10000000	30000000
	TOTAL BUDGET	211000000	169000000	91500000	67500000	78500000	617500000

3.7 MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions retenues dans le Plan d'Aménagement et de Gestion est assujettie à la mobilisation des ressources financières internes et externes nécessaires. Le Comité de gestion doit développer une stratégie unifiée de concert avec les autorités déconcentrées (DAMCP, SRP) décentralisées (Commune et communautés rurales), et avec les autres acteurs et partenaires du développement intervenants dans le secteur.

Les axes à privilégier pour asseoir une bonne stratégie de mobilisation des ressources financières sont principalement :

- ✓ l'amélioration des ressources locales et la rationalisation des dépenses ;
- ✓ la mise en confiance des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ le développement de la coopération décentralisée pour la recherche de nouveaux partenaires ;
- ✓ le plaidoyer auprès de l'Etat pour le financement des actions structurantes qui relèvent de ses compétences,
- ✓ renforcement de capacités en matière de plaidoyer et de négociation du comité de gestion.

Ces axes doivent être renforcés par un plan de communication stratégique pour vulgariser et accrocher les partenaires au développement.

3.8 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Pour l'exécution du PAG, il faudra mettre en place un dispositif institutionnel performant. Ce cadre devra intégrer l'implication des différents acteurs et partenaires.

En sa qualité de maître d'ouvrage, le Comité de Gestion prend les décisions relatives à la validation du PAG et à sa mise en œuvre. Il doit se retrouver dans ce rôle de maître d'ouvrage, avec l'appui des partenaires.

En outre, les rôles et responsabilités des différentes commissions constitutives du comité doivent être clairement définis pour d'une part éviter des conflits de compétence, et d'autre part assurer une bonne cohérence du processus décisionnel, et d'harmonisation des interventions.

3.9 COUT INDICATIF DU PROGRAMME

Le programme d'actions pour la période 2014-2018 élaboré par le Comité de gestion de l'AMP de Joal Fadiouth à partir du programme d'actions prioritaires contient trois catégories d'actions :

- ✓ des actions propres au comité de gestion ;
- ✓ des actions partagées entre le comité de gestion et la DAMCP ;
- ✓ des actions qui nécessitent l'intervention de partenaires techniques et financiers.

Les financements nécessaires à l'exécution du Programme d'actions prioritaires sont estimés à un Milliard deux Cent Trente Sept Millions (**1 237 000 000 F CFA**) francs.

Annexe 1 : Plan de Suivi

Objectif à long terme	Objectif du plan	Indicateurs de suivi	Sources/Méthodes de Mesure et de Suivi	Quand ?/ Fréquence	Par qui ? /Responsable	Situation de référence	Cibles
1. Conservation des habitats et des espèces	1.1. Améliorer les connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats	1.1.1. Evolution de la diversité biologique actualisée (effet réserve : taux de recrutement de l'AMP par rapport à la situation de référence : évolution de la diversité spécifique, apparition de nouvelles espèces, évolution de la taille des espèces) 1.1.2. Dispositif de suivi écologique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enquêtes aux débarquements (fiches de collecte) ✓ Pêches expérimentales ✓ Observations sous-marines (films, photos, comptage visuels...) 	A déterminer par l'équipe de recherche	Comité de Gestion, DAMCP	36 espèces ont été inventoriées dans le cadre de l'état de référence réalisé par le WWF WAMER	Augmentation de la diversité spécifique et de la biomasse de 20 à 30 % par rapport à la situation de référence
	1.2. Préserver les ressources marines et côtières de l'AMP	1.2.1. Evolution du nombre de sorties et des captures dans l'AMP	✓ Statistiques Service des Pêches (Joal)	1 fois par an	Comité de gestion DAMCP	A établir au démarrage du plan	Réduction de 50% par rapport à la situation de référence dans la partie autorisée à la pêche
		1.2.2 Evolution du nombre d'infractions aux règles consensuelles établies	✓ Statistiques du service des pêches de Joal et AMP	1 fois par an	Comité de gestion DAMCP	A établir au démarrage du plan	Réduction de 50% du nombre d'infraction
	1.3. Protéger et/ou restaurer les habitats et espèces clés de l'AMP	1.3.1 Superficie de mangrove reboisée 1.3.2 Prospection de nids de tortues	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visites de sites ✓ Rapports d'activités 	1 fois par an	Comité de gestion DAMCP	A établir au démarrage du plan	Superficie reboisée Nouveaux sites de ponte identifiés

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE DE JOAL FADIOUTH

Objectif à long terme	Objectif du plan	Indicateurs de suivi	Sources/Méthodes de Mesure et de Suivi	Quand Fréquence ?/	Par qui ? /Responsable	Situation de référence	Cibles
2. Développement durable des populations locales	2.1. Améliorer les conditions de vie des populations locales	2.1.1. Evolution des revenus des populations locales	Enquêtes/Sondage auprès des différents usagers Rapports d'activités	1 fois par an	Comité de Gestion	A établir au démarrage du plan	Augmentation de 20 à 30 % par rapport à la situation de référence
	2.2. Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local	2.2.1. Mécanismes de financement mis en place	2.2.1. Mécanismes de financement mis en place	A partir de An2	Comité de Gestion	A établir au démarrage du plan	Au moins 1 instrument fonctionnel de financement durable est mis en place
3. Communication et sensibilisation du public	3.1. Promouvoir des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées	3.1.1. Plan de communication destiné à plusieurs cibles	Rapports d'activités	1 fois par an	Comité de Gestion	A établir au démarrage du plan	Au moins 2000 personnes sont informées et sensibilisées dans le cadre du plan de communication
4. Gestion administrative efficace	4.1. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP	4.1.1. Nombre d'acteurs bénéficiant de sessions de formations et autres activités de renforcement des capacités	Rapports d'activités	1 fois par an	Comité de Gestion	A établir au démarrage du plan	Au moins 100 acteurs bénéficient des activités de renforcement des capacités
	4.2. Assurer une meilleure gestion administrative de l'AMP	4.2.1. Taux d'exécution du plan de gestion (=pourcentage d'activités réalisées)	Rapports d'activités	1 fois à la fin d'exécution du plan	Comité de Gestion	A établir au démarrage du plan	Taux d'exécution du plan de gestion de 80 %

ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION ET PROGRAMME 2010 – 2014**1. CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES**

CODE	ACTIVITES	Priorité	ANNEES					PERIODE	TEMPS /AN	RESPONSABLE	ANNEES					TOTAL BUDGET
			1	2	3	4	5				1	2	3	4	5	
1.1. Améliorer les connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats																
SE1	Faire une situation de référence complète de l'AMP (inventaires des habitats et des espèces)	1						Août à septembre	20 jours	WWF WAMER	10000000	0	0	0	0	10000000
SE2	Mettre sur pied un dispositif de suivis écologiques (inventaires et suivis), socio-économiques et de diffusion des données pour l'aide à la décision	1						Permanent	30 jours	WWF WAMER	10000000	6000000	5000000	5000000	5000000	31000000
1.2. Préserver les ressources marines et côtières de l'AMP																
CO1	Développer des mécanismes de gouvernance locale des pêcheries	1						Permanent		Comité de Gestion	10000000	10000000	5000000	5000000	5000000	35000000
PO1	Organiser et assurer la surveillance permanente de l'AMP	1						Permanent	116 jours	Comité de Gestion	10000000	10000000	5000000	5000000	5000000	
PO2	Effectuer le balisage complet de l'AMP	1						Premier trimestre	30 jours	WWF WAMER	20000000	0	0	0	0	20000000
IO1	Mettre en place une signalisation de l'AMP	1						Premier trimestre	30 jours	Comité de Gestion	10000000	0	0	0	0	10000000

CODE	ACTIVITES	Priorité	ANNEES					PERIODE	TEMPS /AN	RESPONSABLE	ANNEES					TOTAL BUDGET
			1	2	3	4	5				1	2	3	4	5	
1.3. Protéger et/ou restaurer les habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de ponte de la tortue...)																
CO2	Organiser des campagnes de reboisement et d'entretien de la mangrove	1						Aout à septembre	30 jours	Comité de Gestion	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	25000000
CO3	Appuyer/renforcer les initiatives de repos biologique de la faune malacologique (arches et huîtres)	1						Juillet à Septembre	90 à 120 jours	Comité de Gestion	2000000	2000000	1000000	1000000	1000000	7000000
CO4	Développer un programme de protection et de suivi des tortues marines	1						Permanent	30 jours	WWF WAMER	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	25000000

2. DEVELOPPEMENT DURABLE DES POPULATIONS LOCALES

CODE	ACTIVITES	Priorité	ANNEES					PERIODE	TEMPS /AN	RESPONSABLE	ANNEES					TOTAL BUDGET
			1	2	3	4	5				1	2	3	4	5	
2.1. Améliorer les conditions de vie des populations locales																
DE1	Identifier et appuyer le financement de micro-projets de développement durable	1						Permanent		WWF WAMER	0	15000000	10000000	10000000	10000000	45000000
DE2	Elaborer et mettre en oeuvre un programme de développement de l'écotourisme	1						Permanent		WWF WAMER	0	15000000	10000000	5000000	5000000	35000000
2.2. Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local																
DE3	Mettre en place un fond d'appui et de promotion de l'AMP	2						Permanent		WWF WAMER	0	10000000	10000000	10000000	10000000	40000000
DE4	Créer/renforcer un système fonctionnel de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC)	2						Premier trimestre		WWF WAMER	0	20000000	0	0	0	20000000

3. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

CODE	ACTIVITES	Priorité	ANNEES					PERIODE	TEMPS /AN	RESPONSABLE	ANNEES					TOTAL BUDGET
			1	2	3	4	5				1	2	3	4	5	
3.1. Promouvoir des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées																
FA1	Elaborer et dérouler un plan de communication destiné à plusieurs groupes cibles	1						Permanent	45 jours	WWF WAMER	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	25000000
FA2	Elaborer et vulgariser des outils et supports pédagogiques, d'information et de sensibilisation	1						Premier trimestre	60 jours	WWF WAMER	0	10000000	0	0	0	10000000
FA3	Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale pour le grand public sur le concept, les avantages et le fonctionnement de l'AMP	1						Permanent	60 jours	Comité de Gestion	0	10000000	10000000	0	0	20000000
FA4	Créer, développer et réactualiser périodiquement un site Web pour la gestion de l'AMP	1						Permanent	30 jours	WWF WAMER	0	3000000	1500000	1500000	1500000	7500000
FA5	Organiser des visites de presse, regroupant journalistes, gestionnaires, acteurs locaux, décideurs et bailleurs, dans l'AMP	2						Premier trimestre	3 jours	WWF WAMER	6000000	6000000	0	0	6000000	18000000

Rapport final / Janvier 2014

3. Actualisation du plan d'aménagement et de gestion

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE DE JOAL FADIOUTH

4. GESTION ADMINISTRATIVE EFFICACE

CODE	ACTIVITES	Priorité	ANNEES					PERIODE	TEMPS /AN	RESPONSABLE	ANNEES					TOTAL BUDGET
			1	2	3	4	5				1	2	3	4	5	
4.1 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP																
AD1	Former les acteurs en cogestion des ressources marines et côtières et des AMP	1						Premier trimestre	5 jours	WWF WAMER	6000000	6000000	6000000	0	0	18000000
FA6	Organiser des visites d'échanges pour le partage d'expériences	2						Deuxième trimestre	3 jours	Comité de Gestion	3000000	3000000	3000000	0	0	9000000
AD2	Organiser des sessions de formation pour les écoguides et autres	1						Deuxième trimestre	5 jours	WWF WAMER	6000000	6000000	0	0	0	12000000
FA7	Organiser des sessions de formation en éducation environnementale pour les formateurs et enseignants	2						Premier trimestre	5 jours	WWF WAMER	6000000	6000000	0	0	0	12000000
PO3	Former les membres du comité de gestion et des agents techniques à la surveillance	2						Premier trimestre	5 jours	WWF WAMER	6000000	6000000	0	0	0	12000000

4. GESTION ADMINISTRATIVE EFFICACE (Suite et fin)

CODE	ACTIVITES	Priorité	ANNEES					PERIODE	TEMPS /AN	RESPONSABLE	ANNEES					TOTAL BUDGET
			1	2	3	4	5				1	2	3	4	5	
4.2. Assurer une meilleure gestion administrative de l'AMP																
AD3	Appuyer le comité de gestion et les agents techniques pour la gestion quotidienne de l'AMP	1						Permanent		WWF WAMER	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	25000000
IO2	Construire un centre communautaire de ressources pour une meilleure valorisation de l'AMP	1						Toute l'année		WWF WAMER	50000000					50000000
IO3	Construire des miradors dans le cadre de la surveillance et des activités récréatives	2						Deuxième trimestre	60 jours	Comité de Gestion	5000000					5000000
IO4	Doter l'AMP de matériels et d'équipements adéquats (pirogues, radios, tenues, gilets, GPS.....)	1						Premier trimestre		WWF WAMER	26000000					26000000
AD4	Suivre, évaluer le plan de gestion et élaborer une nouvelle version du plan	2						Permanent	60 jours	WWF WAMER	5000000	5000000	5000000	5000000	10000000	30000000
TOTAL BUDGET											211000000	169000000	91500000	67500000	78500000	617500000